



Syndicat Mixte Gens Du Voyage
Lille Métropole Communauté Urbaine

**ANNEE
2013**

14/10 :

**RAPPORT ANNUEL SUR LES
ACTIVITES DU SYNDICAT
MIXTE GENS DU VOYAGE
LILLE METROPOLE**

SMGDV

Septembre 2014

AVANT PROPOS

Le rapport annuel sur les activités des établissements publics de coopération intercommunale est une obligation légale.

Il résulte de l'article L5211-39 du C.G.C.T.

Un exemplaire de ce rapport d'activités doit être transmis à chacune des collectivités membres. Celui-ci fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le contenu obligatoire du rapport est explicité dans le décret 2000 - 404 du 11 mai 2000.

SOMMAIRE

I PRESENTATION	4
A) Date de Création.....	4
B) Collectivités membres.....	4
C) Compétences	4
1) Bureau du SMGDV.....	5
2) Organigramme du SMGDV	5
3) Population au 31 décembre 2013	5
II AIRES D'ACCUEIL GERES PAR LE SMGDV	7
A) Aires « Loi Besson 1 » (Type collectif)	7
B) Aire provisoire.....	7
C) Aires de grands passages	7
D) Aires « Loi Besson 2 » (Type individuel)	7
E) Une nouvelle aire d'accueil en 2013	7
III FINANCEMENT DU SMGDV	7
A) Contribution des communes adhérentes en 2013.....	9
B) Redevances des usagers	10
1) Tarifs pratiqués.....	10
2) Situation des créances irrécouvrables	10
3) Répartition entre la Régie de recettes du gestionnaire (VESTA) et l'émission des titres de recettes comptables pour le recouvrement des redevances	11
4) Etat des règlements par la régie – Année 2013.....	12
5) Estimation des paiements suite à émission des Titres de recettes comptables.....	13
6) Redevance moyenne 2013	14
C) Aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA).....	15
D) Concours financier de LMCU	16
IV GESTION TECHNIQUE DES AIRES D'ACCUEIL.....	16
A) Marchés de prestations de services.....	17
1) Un marché de prestations de services pour la gestion et le petit entretien	17
2) Marchés de prestations de services et d'insertion professionnelle pour la propreté des aires et l'entretien des espaces verts.....	21
a) Un marché de services et d'insertion sociale et professionnelle pour l'entretien des espaces verts	21
b) Un marché de services et d'insertion sociale et professionnelle pour la propreté et le nettoyage des aires d'accueil.....	22
B) Les fluides	23
1) Electricité.....	23
2) Programme d'accompagnement à la maîtrise énergétique des résidents des aires d'accueil.....	29
3) Eau	31
4) Téléphone	36
C) L'enlèvement des bennes à déchets.....	37
D) La maintenance générale et l'entretien technique des aires d'accueil	37
V ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	43
A) Le partenariat associatif.....	43
B) Les projets socio éducatifs :.....	48
C) Le partenariat institutionnel et associatif :	50
VI INFORMATIONS DIVERSES	51

I PRESENTATION

A) Date de Création

Le Syndicat Intercommunal (S.I.T.A.N.) créé par arrêté préfectoral du 21 juin 1986, a été transformé en Syndicat Mixte, à compter du 1^{er} janvier 2002 par arrêté préfectoral du 31 décembre 2001.

B) Collectivités membres

Le Syndicat Mixte Gens du Voyage (SMGDV) regroupe désormais 39 communes et Lille Métropole Communauté Urbaine.

ARMENTIERES, BONDUES, CAPINGHEM, COMINES, CROIX, EMMERIN, FACHES-THUMESNIL, HAUBOURDIN, HOUPLIN-ANCOISNE, HOUPLINES, LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, LAMBERSART, LEERS, LEZENNES, Communes associées LILLE HELLEMES, Commune associée de LOMME, LOOS, LYS-LEZ-LANNOY, LA MADELEINE, MARCQ-EN-BAROEUL, MARQUETTE, MONS EN BAROEUL, PERENCHIES, QUESNOY-SUR-DEÛLE, RONCHIN, RONCQ, ROUBAIX, SAINT-ANDRE, SECLIN, TEMPLEMARS, TOURCOING, TRESSIN, VENDEVILLE, VILLENEUVE D'ASCQ, WAMBRECHIES, WATTIGNIES, WATTRELOS, WILLEMS.

Les villes de Lys-lez-Lannoy et Roncq ont adhéré en 2012 au Syndicat.

Parmi les communes de + 5 000 habitants situées sur le territoire communautaire, seules les communes de Linselles, Lesquin, Halluin, Mouvaux, Santes, Sanghin-en-Weppes, La Bassée, Wavrin, Wasquehal, Hem et Neuville-en-Ferrain ne sont toujours pas adhérentes.

C) Compétences

Le SMGDV a pour objet « la gestion administrative, technique et financière des aires d'accueil pour les gens du voyage, ainsi que l'animation, l'accompagnement (social, scolaire, périscolaire, sportif et culturel) et l'insertion professionnelle au bénéfice des familles nomades ».

A compter du 1^{er} janvier 2002, un partage des compétences a été opéré entre Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et le SMGDV dont elle est membre. LMCU a en charge la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage. La gestion de ces aires incombe au syndicat mixte.

Par arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2010, l'objet du SMGDV a été modifié.

Il est désormais défini comme suit :

« La gestion administrative, technique, financière des dispositifs d'habitat des gens du voyage : aires d'accueil, aires de grands passages, terrains familiaux, habitat « adapté », habitat pour les gens du voyage en voie de sédentarisation ou sédentarisés (compétences en matière de gestion d'aires d'accueil des gens du voyage, déjà transférées par la communauté urbaine de Lille d'une part, et en matière de gestion d'autres modes d'habitat pour les gens du voyage en lien avec la compétence Habitat de la communauté urbaine de Lille d'autre part) ; il met en œuvre ou favorise et accompagne la mise en œuvre au bénéfice des résidents de ces structures et en liaison avec ses partenaires publics ou associatifs, des actions d'accompagnement social, scolaire et périscolaire, socio-éducatif, culturel, sportif, et d'insertion et de qualification professionnelles (compétences transférées par les communes) ; il peut apporter son concours aux communes adhérentes confrontées à des problèmes ponctuels de stationnement de gens du voyage sur leur territoire.

S'agissant de ce dernier point, le concours peut prendre la forme d'une aide matérielle (bennes à déchets, équipement d'hygiène...), de médiation ou encore de suivi social des familles des gens du voyage. »

1) Bureau du SMGDV

Il est composé d'un Président (M. Malik IFRI) et d'un Vice-président chargé des Finances (M. Olivier HENNO) et de sept membres :

- Alain RABARY
- Sylviane DELACROIX
- Jean-François LEGRAND (Elu lors du Comité Syndical du 10/12/2012, en remplacement de M. Jacques DERUYTER, démissionnaire)
- André LAURENT
- Bernard CHARLES
- Francis VANGASSE
- Francis BOSSUT

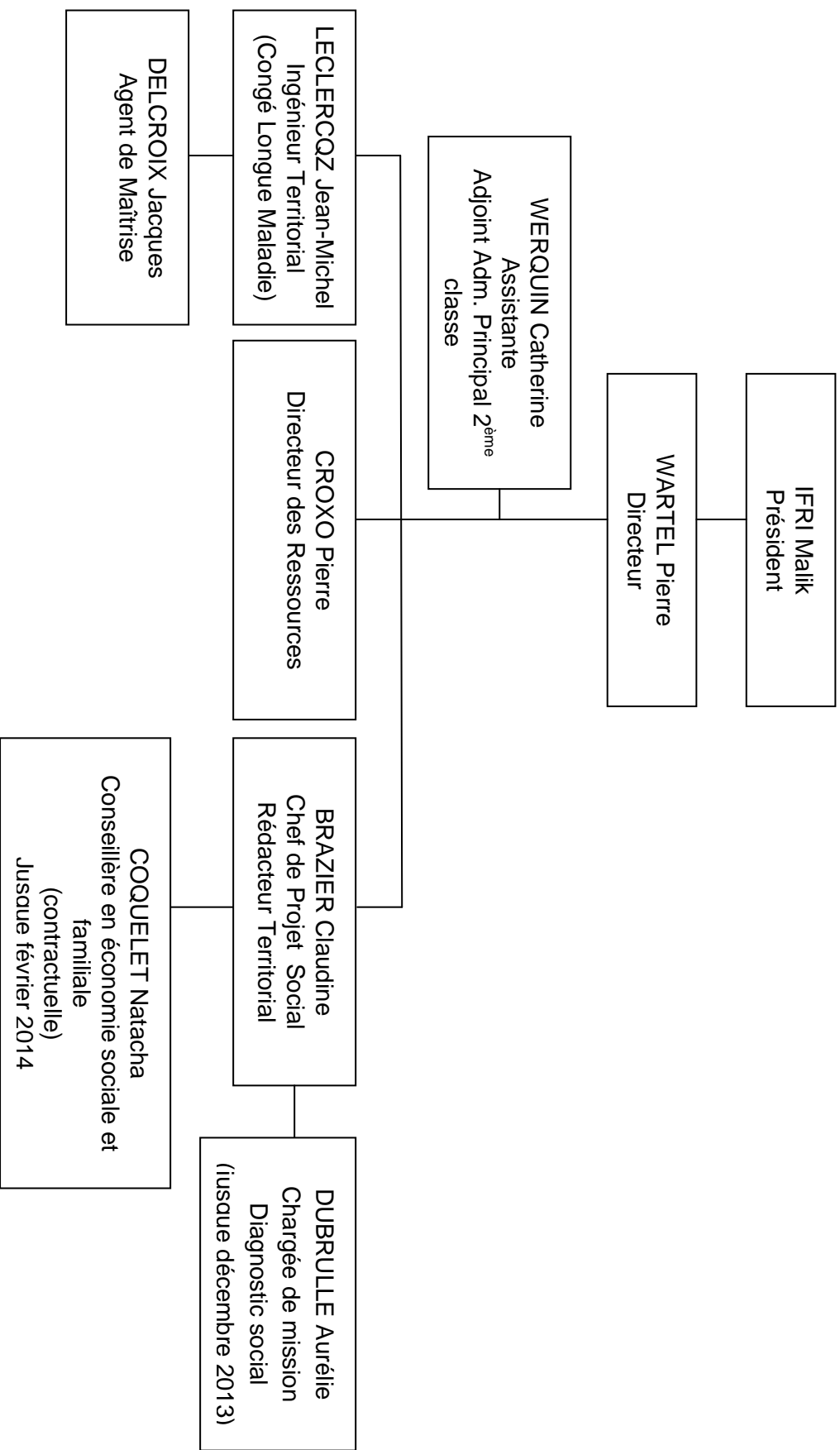
2) Organigramme du SMGDV

Voir page suivante

3) Population au 31 décembre 2013

920 968 habitants

ORGANIGRAMME DU SMGDV



II AIRES D'ACCUEIL GERÉES PAR LE SMGDV

A) Aires « Loi Besson 1 » (Type collectif)

	<u>Années d'ouverture</u>
Aire d'accueil de LILLE BARGUES, Chemin de Bargues	1993
Aire d'accueil de SAINT-ANDRE, rue Jean Monnet	1995

B) Aire provisoire

Aire d'accueil provisoire de WATTRELOS, rue de la Martinoire	2009
--	------

C) Aires de grands passages

Aires de grands passages de WAMBRECHIES/BONDUES/MARCQ/MARQUETTE Aérodrome de Bondues (voir tableau d'occupation 2013 ci-après)	2010
---	------

D) Aires « Loi Besson 2 » (Type individuel)

Aire d'accueil de PERENCHIES, allée des Aulnes	2004
Aire d'accueil de WATTIGNIES, allée des Périseaux	2004
Aire d'accueil de COMINES, rue Yves Smets	2006
Aire d'accueil de SECLIN, rue Django Reinhardt	2006
Aire d'accueil d'HELLEMMES- RONCHIN, rue des Cheminots	2006
Aire d'accueil d'ARMENTIERES /LA CHAPELLE D'ARMENTIERES /HOUPLINES, rue du Bas Chemin	2006
Aire d'accueil de VILLENEUVE D'ASCQ, allée de la Halte	2007
Aire d'accueil de LOMME, rue du Chemin Noir	2008
Aire d'accueil de QUESNOY-SUR-DEÛLE, chemin du Bas Chemin	2010
Aire d'accueil de MONS EN BAROEUL, Rue du Chemin de la Mare	2013

E) Une nouvelle aire d'accueil en 2013

L'aire de Mons en Baroeul a ouvert fin août 2013.

III FINANCEMENT DU SMGDV

Les recettes du SMGDV sont constituées :

- des contributions des communes adhérentes,
- des redevances des usagers,
- de l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA)
- du concours financier de LMCU

ETAT D'OCCUPATION DES GRANDS PASSAGES 2013

DATES	PASTEURS	NOMBRE DE CARAVANES	OBSERVATIONS
Du 20 au 27 mai	MAYER Paul	150	SIGAL : demande d'arrivée le 20/05 . Souhait d'utiliser l'accès à la voie + 2 petits terrains le <u>19/05</u> pour <u>baptêmes Porsche</u> au profit d'œuvres caritatives.
	ZUGETTA Raymond		
Du 27 mai au 23 juin	BECK David	80	Occupation du petit terrain d'entrée et petit terrain du fond. Demande de prolongation jusqu'au 23 juin.
Du 23 au 30 Juin	MIQUEL Marcel	90	Arrivée le 23 juin sans demande préalable. Occupation des petit et grand terrains du fond.
Du 11 août au 11 octobre	PAPUS / KOEBEL	134	Occupation des 2 terrains du fond
A partir du 4 septembre	HOFFMANN JACQUES	50	Occupation d'un petit terrain à l'entrée / suite à stationnement illicite à l'aérodrome
A partir du 11 octobre	KOEBEL	50	Occupation d'un petit terrain à l'entrée / Transfert du terrain du fond vers le terrain d'entrée le 11/10

A) Contribution des communes adhérentes en 2013

Cette participation est fixée à 0,20 € par habitant, depuis la majoration de 0,05 € décidée dans le cadre du Budget Primitif 2007. Elle a été actualisée suite à la parution des derniers recensements.

Le recensement pris en compte correspond à la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2013 (source INSEE).

11 communes tenues aux obligations de la loi Besson (+ 5 000 habitants) n'ont toujours pas rejoint le SMGDV. L'adhésion de celles-ci demeure un objectif commun de LMCU et du SMGDV.

Communes	Population municipale	Contributions
Armentières	25 375	5 075
Bondues	9 930	1 986
Capinghem	1 620	324
Comines	12 372	2 474
Croix	20 676	4 135
Emmerin	3 199	640
Fâches-Thumesnil	17 407	3 481
Haubourdin	14 455	2 891
Houplin-Ancoisne	3 431	686
Houplines	7 611	1 522
La Chapelle d'Armentières	8 259	1 652
Lambersart	28 504	5 701
Leers	9 286	1 857
Lezennes	3 064	613
Communes associées de Lille Hellemmes	205 383	41 077
Commune associée de Lomme	28 675	5 735
Loos	21 592	4 318
Lys-lez-Lannoy	12 950	2 590
La Madeleine	22 442	4 488
Marcq-en-Baroeul	38 947	7 789
Marquette	9 797	1 959
Mons-en-Baroeul	21 887	4 377
Pérenchies	8 104	1 621
Quesnoy-sur-Deûle	7 126	1 425
Ronchin	18 120	3 624
Roncq	12 848	2 570
Roubaix	94 713	18 943
Saint-André	11 336	2 267
Seclin	12 295	2 459
Templemars	3 158	632
Tourcoing	91 923	18 385
Tressin	1 262	252
Vendeville	1 634	327
Villeneuve d'Ascq	63 572	12 714
Wambrechies	9 745	1 949
Wattignies	13 223	2 645
Wattrelos	41 541	8 308
Willems	3 015	603
TOTAL	920 477	184 095 €

B) Redevances des usagers

1) Tarifs pratiqués

	Terrains Loi Besson 1	Terrains Loi Besson 2
Emplacement	2,10 €/jour	2,10 €/jour
Eau	1,00 €/jour	3,14 €/m ³
Electricité	1,00 €/jour	0,10 €/Kwh
Caution	100 €	100 €

Depuis le 2^{ème} semestre 2010 et suite à la création au 1^{er} août 2010 de la régie comptable auprès du Trésor Public, le gestionnaire recouvre les redevances pour le compte du SMGDV durant un délai de 3 mois.

Passé ce délai, toute redevance non acquittée fait l'objet d'un titre de recette comptable par substitution du régisseur.

S'agissant des dettes antérieures au 1^{er} août 2010, celles-ci ont fait l'objet de titres comptables pour régularisation ; idem pour les familles ayant quitté une aire d'accueil avec un impayé.

Cet important travail de régularisation comptable a été opéré en fin d'année 2010 et essentiellement en 2011.

L'évolution des encaissements par le régisseur montre une certaine stabilité entre 2007 et 2011 (315 184 € en 2007 et 314 333 € en 2011), avec une baisse relative en 2012 (294 018 €). Depuis 2012, les titres de recettes ne portent plus que sur la facturation impayée de l'année en cours.

Par délibération du 10 décembre 2012, le Comité Syndical a arrêté de nouveaux tarifs de l'électricité refacturée par le gestionnaire auprès des résidents des aires Loi Besson 2 (individualisées).

Ce réajustement a été établi en raison de la hausse constante du prix de l'énergie électrique et de l'augmentation des consommations électriques des résidents, liées notamment à leur équipement croissant en appareils électroménagers.

Par délibération du 18 mars 2013, suite à la rénovation partielle de l'aire de Lille, Chemin de Bargues, notamment pour l'installation de nouveaux modules sanitaires et l'individualisation de la distribution de l'eau et de l'électricité, avec sous-compteurs par emplacement, il a été décidé d'appliquer sur cette aire la tarification des fluides en vigueur sur les aires LB2, soit 0,10 €/Kwh pour l'électricité et 3,14 €/m³ pour l'eau, au lieu du forfait de 2 €/jour. La location de l'emplacement a été fixée, quant à elle, à 1 €/jour.

2) Situation des créances irrécouvrables

Ces créances sont dorénavant régies par l'instruction codificatrice du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des Collectivités Territoriales.

a) Effacement de créances

Une nouvelle approche intervient en cas d'effacement de créances pour surendettement (compte 6542 – créances éteintes).

Ce compte enregistre les créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible.

L'effacement de ces créances est prononcé par une autorité extérieure (Commission de Surendettement de la Banque de France) à la collectivité qui est tenue de le constater.

Ces créances éteintes ne pourront pas faire l'objet de poursuites ultérieures quand bien même le redevable reviendrait à meilleure fortune.

b) Admission en non valeur

Cette admission est demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable du fait de la situation du résident (insolvabilité, existence de dettes par certaines familles sans laisser de nouvelle adresse à leur départ de l'aire).

Mais l'irrécouvrabilité peut résulter également de l'échec du recouvrement amiable (créances inférieures aux seuils des poursuites fixés par la saisie bancaire par le biais d'Opposition à Tiers Détenteurs (OTD) ou de l'absence de disponibilités financières sur les comptes courants).

Ces pertes sont enregistrées au compte 6541 « créances admises en non valeur ».

Suite à la mise en place de la procédure des titres de recettes auprès du Trésor Public, le SMGDV se retrouve dans l'obligation de budgéter l'irrécouvrabilité des recettes notifiées par le Trésorier de LMCU.

Elle s'est traduite par une non recette de 6 784 € en 2010, de 41 795 € en 2011, de 37 000 € en 2012 et de 41 191 € en 2013.

Ces opérations concernent des redevances impayées par les résidents pour des raisons multiples :

- Nouvelles adresses inconnues suite au départ sans autorisation des aires d'accueil,
- Mise en place par la Commission de Surendettement de la Banque de France de conventions de redressement pour l'apurement des dettes des familles,
- Décès
- Sommes réclamées inférieures aux seuils minimum pour la saisie bancaire par opposition tiers détenteur (OTD),
- Comptes non provisionnés.

3) Répartition entre la Régie de recettes du gestionnaire (VESTA) et l'émission des titres de recettes comptables pour le recouvrement des redevances

ANNEES	TOTAL	REGIE	Titre de Recettes (TDR)
2010	409 751 €	302 565 €	107 186 €
2011	566 595 €	314 333 €	252 262 € (années 2008 à 2011)
2012	440 909 €	294 018 €	146 891 €
2013	470 441 €	287 258 €	183 183 €

4) Etat des règlements par la régie – Année 2013

Aires d'accueil	Nombre de places	Facturation	Encaissements par régie	Taux d'encaissement	Taux d'occupation
Aires Loi Besson 1					
Lille Bargues	48	33 439	23 804	71 %	68 %
Saint-André	54	38 008	15 205	40 %	92 %
Sous-total	102	71 447	39 009	55 %	70 %
Aire provisoire de Watrelos	28	13 101	2 901	22 %	70 %
Aires Loi Besson 2					
Armentières	72	85 468	48 896	57 %	100 %
Comines	24	21 270	17 789	84 %	100 %
Lomme	28	32 081	23 394	73 %	100 %
Pérenchies	24	20 853	14 155	68 %	100 %
Quesnoy/ Deûle	24	31 169	16 864	54 %	100 %
Ronchin	50	61 400	29 755	48 %	100 %
Seclin	52	48 534	13 584	28 %	74 %
Villeneuve d'Ascq	48	56 007	31 927	57 %	100 %
Wattignies	48	51 085	30 719	60 %	100 %
Mons en Baroeul (sept. à déc.)	20	6 758	4 653	69 %	100 %
Sous-total		414 625	231 736	56 %	97 %
TOTAL		499 173	273 646	55 %	89 %
Aires de grands passages			3 880		

Comparatif Taux d'encaissements par régie**2010 – 2011 – 2012 – 2013**

Aires	2010	2011	2012	2013	Tendance
Lille Bargues	68%	67%	58%	71%	Hausse
Saint-André	50%	49%	41%	40%	Baisse
Watrelos	36%	35%	33%	22%	Baisse
Armentières	81%	80%	73%	57%	Baisse
Comines	86%	86%	86%	84%	Baisse
Lomme	91%	90%	80%	73%	Baisse
Pérenchies	67%	67%	62%	68%	Hausse
Quesnoy	81%	81%	71%	54%	baisse
Ronchin	63%	63%	60%	48%	Baisse
Seclin	59%	58%	52%	28%	Baisse
Villeneuve d'Ascq	71%	69%	65%	57%	Baisse
Wattignies	93%	93%	85%	60%	Baisse
Mons en Baroeul	-	-	-	Depuis septembre	

5) Estimation des paiements suite à émission des Titres de recettes comptables

a) Etat des Restes à recouvrer TP LMCU – Situation au 14 janvier 2014

Année d'émission des TDR	Montant principal	Frais et pénalités	Restes à recouvrer
2010	29 676,13	117,97	26 617,71
2011	188 409,42	490,11	178 618,55
2012	140 727,58	0	136 150,00
2013	156 435,92	0	154 874,67
	515 249,05	608,08	496 260,93

b) Emission des Titres de Recettes par le SMGDV

<u>Comptes Administratifs</u>	<u>Montant des TDR</u>
2010 :	+ 107 179,24 €
2011 :	+ 252 261,92 €
	- 668,83 € (annulation TDR)
2012 :	+ 146 891,07 €
	- 1 454,51 € (annulation TDR)
2013 :	+ 183 183,65 €
	- 4 408,69 € (annulation TDR)
	+ 682 983,85 €

N.B. : A la date du 14 janvier 2014, BR n°29 du 31/12/2013 non visé par la TP LMCU.
Montant = 24 927,42 €

c) Historique des délibérations d'admissions en non valeur

2010 : 6 784,82 €	} 65 665,09 €
2011 : 41 794,85 €	
2012 : 17 085,42 €	

d) Annulation de TDR pour cause de surendettement avec effacement de dettes (Banque de France) par émission de mandats au compte 6541

2012 : 20 418,29 €
2013 : 41 191,55 € (non déduit de l'état des RAR de la TP LMCU)

e) Estimation des paiements par les familles auprès du Trésor Public

- Période de 2010 à 2013
- Emission des TDR : + 682 983,85 €
- A déduire :
- ANV 2010 à 2012 : - 65 665,09 €
- Surendettement 2012 : - 20 418,29 €
- Surendettement 2013 : - 41 191,55 €
- BR n°29/2013 non visé TP LMCU - 24 927,42 €
- = + 530 781,50 €

Restes à recouvrer 2010 à 2013 : - 496 260,93 €

+ 34 520,57 €

• Période 2013

Emission des TDR : + 183 183,65 €

Restes à recouvrer 2013 : - 154 874,67 €

BR n°29/2013 non visé TP LMCU - 24 927,42 €

+ 3 381,56 €

N.B. : Les annulations de TDR saisies en 2013 (4 408,69 €) concernent des titres établis en 2011.

6) Redevance moyenne 2013

a) Aires Loi Besson 1

- Forfait stationnement : 2,10 € / jour
- Forfait fluides : 2,00 € / jour
- TOTAL = 4,10 € / jour

- Facturation mois de 30 jours : 123 €
- Facturation mois de 31 jours : 127,10 €

b) Aire provisoire de Wattrelos

- Forfait stationnement : 2,00 € / jour
- Forfait fluides : 1,00 € / jour
- TOTAL = 3,00 € / jour

- Facturation mois de 30 jours : 90 €
- Facturation mois de 31 jours : 93 €

c) Aires Loi Besson 2

• Electricité :

Refacturation 2013 VESTA : 212 812 € (0,10 €/Kwh)
2 122 257 Kwh pour 185 emplacements LB2

Redevance annuelle par emplacement : 1 150,33 €/an
(862,58 €/an en 2012)

Redevance mensuelle par emplacement : 95,86 €/mois
(71,88 €/mois en 2012)

• Eau :

Refacturation 2013 VESTA : 59 808 € (3,14 € le m3)
19 125 m3 pour 185 emplacements LB2

Redevance annuelle par emplacement : 323,29 €/an
(348,97 €/an en 2012)

Redevance mensuelle par emplacement : 26,94 €/mois (29,08 € en 2012)
avec une base de 3,14 € le m3

- Forfait emplacement :

2,10 € la nuitée
63,00 € le mois de 30 jours
65,10 € le mois de 31 jours

- Redevance moyenne mensuelle :

30 jours : 185,80 € (164 € en 2012)
31 jours : 187,90 € (166 € en 2012)

C) Aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA)

L'AGAA constitue une recette spécifiquement affectée à chaque aire d'accueil.

Elle a été mise en place pour le SMGDV depuis 2004 par une convention conclue le 15 juin 2004 entre l'Etat et le SMGDV (Loi 2000 – 614 du 5 juillet 2000).

Cette aide mensuelle à la gestion des aires d'accueil est de 132,45 € par place de caravane (et non emplacement).

Aires d'accueil	Nombre de places prises en compte	2013
A) Aires « Loi Besson 1 :		
- Chemin de Bargues à Lille	25	39 735
B) Aires « Loi Besson 2 :		
- Allée des Aulnes à Pérenchies	24	38 145,60
- Allée des Périseaux à Wattignies	48	76 291,20
- Rue Yves Smets à Comines	24	38 145,60
- Rue Django Reinhardt à Seclin	52	82 648,80
- Rue des Cheminots à Ronchin	50	79 470,00
- Rue du Bas Chemin à La Chapelle d'Armentières	72	114 436,80
- Allée de la Halte à Villeneuve d'Ascq	48	76 291,20
- Rue du Chemin Noir à Lomme	28	44 503,20
- Chemin du Bas Chemin à Quesnoy-sur-Deûle	24	38 145,60
TOTAL		627 813,00

Après avis de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord, des décisions de non conformité ont été rendues pour les aires de Wattrelos et Saint-André, entraînant la cessation du versement de l'AGAA.

Aide financière accordée en 2013 (AGAA) (délibération du Comité syndical n°13/14 du 05/07/2013) :

627 813 €

Seule l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) constitue une recette spécifiquement affectée à chaque aire d'accueil.

D) Concours financier de LMCU

Ce poste a sensiblement évolué de 1989 à 2006, en raison notamment du développement du nombre d'aires gérées, et reste stable depuis 2006.

La contribution communautaire a évolué comme suit :

Année	Participation (en €)	Année	Participation (en €)
1989	416 277	2001	983 300
1990	416 277	2002	983 300
1991	472 592	2003	983 300
1992	472 592	2004	983 300
1993	579 306	2005	1 183 300
1994	548 816	2006	1 200 000
1995	548 816	2007	1 300 000
1996	521 376	2008	1 200 000
1997	655 530	2009	1 200 000
1998	987 680	2010	1 200 000
1999	960 429	2011	1 200 000
2000	983 300	2012	1 200 000
		2013	1 200 000

Après l'ouverture, en 2004, de 4 aires provisoires (Seclin, Comines, La Chapelle d'Armentières et Ronchin/Hellemmes), et de 2 aires définitives Loi Besson 2 (Pérenchies et Wattignies), 8 nouvelles aires définitives LB2 ont été créées au cours des années 2006 à 2013.

Comines : 12 emplacements (août 2006)

Seclin : 16 emplacements (septembre 2006)

Ronchin/Hellemmes : 25 emplacements (octobre 2006)

Armentières/La Chapelle d'Armentières/Houplines : 36 emplacements (décembre 2006)

Villeneuve d'Ascq : 24 emplacements (mars 2007)

Lomme : 14 emplacements (novembre 2008)

Quesnoy/Deûle : 12 emplacements (octobre 2010)

Mons en Baroeul : 10 emplacements (fin août 2013)

Ces nouvelles aires se sont substituées aux anciennes aires LB1 (Villeneuve d'Ascq, Lomme), et provisoires (Seclin, Comines, La Chapelle, Ronchin).

Courant 2010, il a été procédé à la restructuration de l'aire de grands passages en 4 aires de passages modulables sur les territoires de Bondues, Wambrechies, Marquette et Marcq-en-Baroeul.

Depuis l'année 2006, la contribution communautaire reste figée à 1 200 000 € (hormis l'année 2007 où cette participation a été majorée à titre exceptionnel à 1 300 000 €).

Elle n'évolue donc plus depuis quelques années en dépit de l'ouverture de nouvelles aires LB2 (8 de 2006 à 2013).

IV GESTION TECHNIQUE DES AIRES D'ACCUEIL

Les dépenses de gestion du SMGDV sont constituées, hormis les frais divers de fonctionnement de la structure, par les coûts de gestion liés au fonctionnement général des aires d'accueil, à savoir :

- Les marchés de prestations de services
- Les fluides (eau, électricité, téléphone)
- Les bennes à déchets
- La maintenance générale et l'entretien technique des aires d'accueil

A) Marchés de prestations de services

La gestion technique des aires s'opère selon trois dispositifs :

1) Un marché de prestations de services pour la gestion et le petit entretien

La société VESTA est attributaire depuis le 1^{er} août 2010 du marché de gestion des terrains Loi Besson 1 (Saint-André et Lille Bargues), des aires de grands passages, de l'aire provisoire de Watrelos, rue de la Martinoire et des nouvelles aires Loi Besson 2 (Wattignies, Pérenchies, Lomme, Armentières/La Chapelle/Houplines, Comines, Ronchin, Seclin, Villeneuve d'Ascq et Quesnoy-sur-Deûle).

Ce marché a pris fin le 30 septembre 2013. Un nouveau marché de gestion a été révisé à la baisse, au niveau de son montant global (600 000 € TTC/annuel).

a) Obligations de l'exploitant du nouveau marché de gestion 2013/2017

Le CCTP du marché de prestations de services pour la gestion et l'entretien des aires d'accueil contient un certain nombre de prescriptions formelles détaillant les procédures à respecter par le prestataire.

Le gestionnaire est tenu d'assurer une présence journalière effective dont la durée est mensualisée et qu'il organise selon son propre chef, 5 jours sur 7, sur chaque aire occupée.

Un planning des heures de présence passées sur les différents sites est fourni au SMGDV mensuellement.

Le titulaire doit organiser les périodes d'astreintes 24h/24.

Durant la durée du marché, le titulaire apporte toutes diligences utiles et nécessaires au maintien en l'état du domaine public.

Le titulaire doit exercer les missions de gestion suivantes sur les aires :

- Gestion des entrées dans les lieux / sorties des lieux,
- Perception des recettes,
- Gestion des séjours,
- Implication dans les activités socio-éducatives
- Incidents et non conformités (mission de contrôle régulier de l'état des installations).

Il est chargé de réaliser toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des aires d'accueil et le bon état d'entretien courant et petites réparations du patrimoine.

Il est tenu de respecter le reporting prévu au CCTP :

- tableau de bord hebdomadaire,
- compte-rendu d'activité mensuel,
- compte-rendu financier mensuel,
- bilan semestriel opérationnel et financier,
- Compte-rendu opérationnel et financier annuel.

b) Moyens mis en œuvre (en ETP)

9 personnes sont affectées au marché de gestion :

- Un responsable d'exploitation (0,80 ETP)
- Un responsable maintenance (0,80 ETP)
- Un régisseur titulaire (1 ETP)
- 5 gestionnaires polyvalents (4,50 ETP)

- Intérim en renfort congés payés et absences maladie (0,40 ETP)
 - Un technicien (1 ETP)
- Soit 8,50 ETP

c) Le taux d'occupation des aires

Les aires d'accueil sont très fréquentées tout au long de l'année avec une pointe particulière d'octobre à mars.

Année	Taux d'occupation
2007	85%
2008	84,4%
2009	96,15%
2010	95,40%
2011	93%
2012	90%
2013	92%

Certaines aires d'accueil ont un taux de rotation plus important que d'autres. Il s'agit le plus souvent de la participation à des missions évangéliques ou des migrations saisonnières liées à une activité économique.

d) Les tarifs et la perception des redevances

Le droit d'usage des aires d'accueil est établi par le Comité Syndical du SMGDV et figure au règlement intérieur de chaque aire. La tarification dépend des services proposés, des équipements individuels ou collectifs.

De 2004 à 2010, les redevances d'occupation étaient perçues directement auprès des gens du voyage (droit de stationnement et charges) par les employés de la société en qualité de mandataires du syndicat mixte. Les sommes étaient versées sur un compte bancaire. Des rapports financiers, adressés au syndicat servaient de base à l'établissement du titre de recettes autorisant le recouvrement des redevances perçues.

Depuis août 2010, une régie d'avances et de recettes a été créée par le syndicat mixte. Le régisseur est un membre du personnel de la société prestataire et les fonds sont déposés par ses soins auprès du trésorier principal de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Depuis 2004, les contrats de fourniture d'eau et d'électricité, respectivement passés auprès d'Electricité de France et des Eaux du Nord par le SMGDV, sont gérés par ce dernier qui assure le règlement des factures.

e) Répartition par aire d'accueil des dépenses payées à la société VESTA

Selon les conditions financières fixées par le marché de gestion.

<u>Lot n°1 – Aires LB2</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Armentières :	55 260 €	55 827 €
Comines :	55 260 €	55 828 €
Lomme :	55 260 €	55 827 €
Quesnoy/Deûle :	55 260 €	55 827 €
Pérenchies :	55 260 €	55 828 €
Ronchin :	55 260 €	55 827 €
Seclin :	55 260 €	55 828 €
Villeneuve d'Ascq :	55 260 €	55 838 €
Wattignies :	55 260 €	55 839 €
Mons en Baroeul (depuis le 29 août 2013) :	-	18 140 €
<u>Sous-total =</u>	<u>497 340 €</u>	<u>520 609 €</u>
 <u>Lot n°2 – Aires LB1</u>		
Lille Bargues :	72 780 €	72 881 €
Saint-André :	72 780 €	72 882 €
		<u>145 763 €</u>
<u>Aire provisoire de Wattrelos :</u>	34 584 €	35 493 €
<u>Sous-total =</u>	<u>180 144 €</u>	<u>181 256 €</u>
<u>Grands passages :</u>	5 417 €	13 609 €
TOTAL =	682 901 €	715 474 €
 <u>Rappel :</u>		
2008 :	1 077 056 €	
2009 :	992 630 €	
2010 :	780 732 €	
2011 :	660 629 €	
2012 :	682 901 €	
2013 :	715 474 €	

La sensible diminution de ce poste depuis 2008 s'explique pour plusieurs raisons :

- Une refonte du cahier des charges établi en 2004 qui a permis d'améliorer la mise en concurrence auprès des candidats,
- L'exclusion en 2010 des prestations de propreté et de nettoyage des aires confiées à une association d'insertion par l'économique (CANAL),
- La création d'une régie technique propre au SMGDV pour l'acquisition de pièces et de matériel nécessaires à la maintenance des équipements.

ANNEE 2013 - GESTION DES AIRES D'ACCUEIL

Aires d'accueil	Aires LB1 et provisoire	Aires LB2	Aires de passages
Armentières		55 827	
Comines		55 828	
Lille Bargues	72 881		
Lomme		55 827	
Mons en Baroeul (depuis le 29/08/2013)		18 140	
Pérenchies		55 828	
Quesnoy-sur-Deûle		55 827	
Ronchin		55 827	
Saint-André	72 882		
Seclin		55 828	
Villeneuve d'Ascq		55 838	
Wattignies		55 839	
Wattrelos	35 493		
Aires de passages			13 609
TOTAL	181 256	520 609	13 609

715 474 €

Etat d'occupation des aires

Aires d'accueil	2012	2013
Armentières	100%	100%
Comines	100%	100%
Lille Bargues	63%	76%
Lomme	100%	100%
Pérenchies	100%	100%
Quesnoy/Deûle	100%	100%
Ronchin	100%	100%
Seclin	73%	77%
Saint-André	96%	89%
Villeneuve d'Ascq	100%	100%
Wattignies	100%	100%
Wattrelos	71%	71%
Mons en Baroeul	-	-
TOTAL TERRAINS	90%	92%

2) Marchés de prestations de services et d'insertion professionnelle pour la propreté des aires et l'entretien des espaces verts

a) Un marché de services et d'insertion sociale et professionnelle pour l'entretien des espaces verts, arbres, haies et massifs sur les aires d'accueil (Association CANAL)

L'entretien des espaces verts est engagé depuis avril 2009 par marché d'insertion avec l'Association CANAL.

2009 :	48 439 €
2010 :	112 335 €
2011 :	139 133 €
2012 :	132 223 €
2013 :	116 770 €

BILAN FINANCIER 2012/2013

	<u>2012</u>	<u>2013</u>
<u>Aires Loi Besson 1 :</u>		
Lille Bargues	4 724 €	2 903 €
Saint-André	4 565 €	3 684 €
Sous-total LB1	9 289 €	6 587 €
<u>Aire Provisoire :</u>		
Wattrelos	Néant	Néant
<u>Aires de Passages :</u>		
	8 494 €	11 290 €
<u>Aires Loi Besson 2 :</u>		
Armentières	16 666 €	12 472 €
Comines	8 174 €	5 581 €
Lomme	5 960 €	5 388 €
Quesnoy-sur-Deûle	4 777 €	3 570 €
Pérenchies	6 498 €	4 223 €
Ronchin	8 049 €	8 502 €
Seclin	14 223 €	11 460 €
Villeneuve d'Ascq	9 585 €	7 302 €
Wattignies	39 332 €	38 488 €
Mons en Baroeul	0	625 €
(ouverture fin août 2013)		
Sous-total	130 590 €	108 901 €
Roncq (aire provisoire)	1 176 €	1 282 €
TOTAL =	132 223 €	116 770 €

Cette dépense est intégralement supportée par le SMGDV. Les 5 aires LB2 de Seclin (11 460 €), Wattignies (38 488 €), Villeneuve d'Ascq (7 302 €), Armentières (12 472 €) et Ronchin (8 502 €) représentent 67% des dépenses d'entretien des espaces verts pour 2013.

En dépit de l'ouverture de la nouvelle aire de Mons en Baroeul, la diminution constatée en 2013 est due à la conclusion d'un nouveau marché d'entretien depuis septembre 2013 dont l'enveloppe financière a été réduite à 100 K€/an.

En raison d'une occupation plus importante des aires de passages, la dépense d'entretien de ces aires a sensiblement augmenté en 2013 (11 290 €).

b) Un marché de services et d'insertion sociale et professionnelle pour la propreté et le nettoyage des aires d'accueil (Associations CANAL et ICEO).

Le processus actuel de gestion des aires par le SMGDV combine la gestion technique des installations, tout en mettant en œuvre le volet social de ses statuts par le recours, depuis juillet 2009, à deux marchés publics d'insertion, l'un concernant l'entretien des espaces verts sur les aires d'accueil (début juillet 2009), l'autre le nettoyage et la propreté des aires (depuis août 2010) qui ont été confiés à l'association Canal de Tourcoing (chantier intercommunal d'insertion par l'environnement et ICEO pour la période d'octobre à décembre 2013).

Actuellement, une trentaine de personnes (hommes et femmes) issues essentiellement de la communauté des gens du voyage de la métropole Lilloise ont été recrutées sur ces deux chantiers d'insertion, en contrat unique d'insertion de 18 à 21 mois.

Les actions que le SMGDV s'est fixé : lutter contre l'exclusion des gens du voyage largement victimes de discriminations et favoriser leur accès au droit commun. En contribuant à créer ces trente emplois, le SMGDV souhaite ouvrir la voie à d'autres initiatives du même type afin de faciliter l'accès à l'emploi et la valorisation des compétences des gens du voyage.

Cette procédure des marchés publics présente des avantages puisqu'elle permet d'indiquer au titulaire du marché, de manière précise, les orientations de la politique de l'établissement public. Sur le plan économique, cela permet l'optimisation du coût par le jeu de la concurrence, sur un marché qui s'est développé depuis quelques années.

	<u>BILAN FINANCIER 2012</u>	<u>BILAN FINANCIER 2013</u>
<u>Aires Loi Besson 1</u>		
Lille Bargues	15 816 €	14 367 €
Saint-André	15 816 €	14 364 €
<u>Aire Provisoire</u>		
Wattrelos	7 740 €	8 307 €
<u>Aires Loi Besson 2</u>		
Armentières	13 272 €	12 453 €
Comines	13 272 €	12 453 €
Lomme	13 272 €	12 453 €
Quesnoy-sur-Deûle	13 272 €	12 453 €
Pérenchies	13 272 €	12 453 €
Ronchin	13 272 €	12 453 €
Seclin	13 272 €	12 453 €
Villeneuve d'Ascq	13 272 €	12 453 €
Wattignies	13 272 €	12 453 €
Mons en Baroeul	-	2 499 €
(depuis le 29/08/2013)		
<u>Rassemblements</u>		
Wambrechies/Bondues	1 523 €	16 061 €
TOTAL =	160 343 €	167 678 €

B) Les fluides

1) Electricité

Le bilan 2013 des consommations électriques sur les aires d'accueil s'est traduit par une augmentation en valeur de +13% par rapport à 2012 (+55% par rapport à 2008 mais avec les nouvelles aires de Quesnoy/Deûle et Mons en Baroeul).

Les 3 aires Loi Besson 1 (Saint-André et Lille Bargues) et provisoire (Wattrelos) représentent près de 25% de la dépense totale.

Budget 2013 = 460 000 €

Réalisé 2013 = 552 205 €

Déficit = 92 205 €

Evolution des dépenses d'électricité

	<u>En €</u>	<u>en Kwh</u>
2008 :	356 651 €	3 235 837
2009 :	383 087 €	3 103 752
2010 :	424 216 €	3 653 108
2011 :	431 355 €	3 418 240
2012 :	489 847 €	3 821 132
2013 :	552 205 €	3 983 900

Evolution 2013/2008 en Euros

+ 55% (+ 195 554 €)

Evolution 2013/2008 en Kwh

+ 23% (+ 748 063 Kwh)

L'impact économique lié à l'évolution des prix de l'énergie électrique a été de 55% au cours de la période de 2008 à 2013. La consommation a augmenté de plus de 23% au cours de la même période.

Un comparatif des dépenses d'électricité fait apparaître une progression de 13% entre 2013 et 2012.

Compte tenu du tarif social appliqué jusqu'au 31/12/2012 auprès des familles (0,07 € le Kwh) et qui ne représentait que 50% du prix payé par le SMGDV à EDF en 2012, la refacturation en valeur en 2012 ne représentait que 43% de la dépense supportée par le SMGDV (150 952 € hors LB1 et Wattlelos contre 353 469 €).

Par contre, le taux moyen de refacturation en Kwh est de 79% en 2012 (facturation VESTA auprès des familles pour les aires LB2).

Seules les aires Loi Besson 2 font l'objet d'une refacturation par le gestionnaire. Les familles installées sur les aires LB1 et Wattlelos sont facturées au forfait (pas de décompteur).

Le coût de l'électricité, avec l'augmentation du prix de l'énergie programmée pour les prochaines années, sera de plus en plus lourd financièrement pour 2014 et les années suivantes.

Aussi, pour pallier partiellement cette dérive, le Comité Syndical a décidé, par délibération du 10/12/2012, de fixer à 0,10 € (au lieu de 0,07 €) le prix du Kwh refacturé aux résidents des aires LB2, et fixé comme objectif l'équivalence entre la facturation EDF au SMGDV et la refacturation aux résidents.

Individualisation des fluides sur Lille Bargues

L'individualisation des fluides sur l'aire de Lille Bargues a été réalisée par LMCU en Avril 2013.

Situation de l'aire de Lille Bargues ELECTRICITE

	Euros		Kwh		Refacturation 2013 VESTA	
	2012	2013	2012	2013	Euros	Kwh
<u>A) Electricité</u>						
1er Trimestre	20 964	26 763 (+28%)	144 996	179 338 (+24%)	0	0
2ème Trimestre	8 646	7 153 (-17%)	87 207	59 338 (-32%)	3 308 € (46%)	33 083 (56%)
3ème Trimestre	3 814	3 415 (-10%)	36 362	25 556 (-30%)	2 792 (82%)	27 616 (108%)
4ème Trimestre	12 961	9 805 (-24%)	103 815	73 791 (-29%)	7 986 (81%)	80 166 (108%)
Totaux Avril à Décembre	25 421	20 373 (-20%)	227 384	158 685 (-30%)	14 086 (69%)	140 865 (83%)
Total Année	46 385	47 136 (+1,6%)	372 380	338 023 (-9%)	14 086 (30%)	140 865 (42%)

L'individualisation des compteurs électriques, opérationnelle à partir du 2^{ème} trimestre 2013, a permis une diminution sensible des consommations (Kwh) de 30% et du coût financier (-20%) pour la période d'avril à décembre 2013.

FACTURATION ELECTRICITE (2010-2011-2012-2013)
en Euros

Aires d'accueil	Nbre Empl.	2010	2011	2012	2013	Dont pénalités pour dépassement de puissances souscrites	Evolution 2013/2012
A) Loi Besson 1							
Lille Bargues	(1) 24	48 618	43 110	46 385	47 136	-	2%
Saint-André	(1) 27	48 836	43 292	53 827	58 850	886	9%
TOTAL LB1	51	97 454	86 402	100 212	105 986	886	6%
B) Provisoire							
Wattrelos	(1) 14	33 420	37 540	36 166	29 685 Janvier à sept	-	
TOTAL Provisoire	14	33 420	37 540	36 166	29 685	-	
C) Loi Besson 2							
Pérenchies	12	27 386	30 429	45 667	57 812	12 195	27%
Wattignies	24	42 153	38 062	43 144	54 541	906	26%
Armentières	36	60 547	58 677	63 494	72 706	-	15%
Comines	12	20 120	20 248	19 743	19 742	-	0%
Lomme	14	24 030	21 549	20 711	25 211	-	22%
Ronchin	25	39 297	38 733	46 695	48 838	81	5%
Seclin	16	31 482	33 718	39 164	47 423	1 965	21%
Villeneuve d'Ascq	24	42 387	43 842	49 354	56 430	983	14%
Quesnoy/Deûle	12	5 940 (depuis sept)	22 155	25 497	27 828	-	9%
Mons en Baroeul	10	-	-	-	6 003 (depuis sept)	-	-
TOTAL LB2	185	293 342	307 413	353 469	416 534	16 130	18%
TOTAL GENERAL		424 216	431 355	489 847	552 205	17 016	13%

+7 139
+58 492
+62 358

(1) Le nombre d'emplacements correspond au nombre de familles présentes sur l'aire d'accueil au 31/12/2013.

Evolution 2013/2012 en Euros et en % = + 62 358 € (+ 13 %)
Evolution 2013/2011 en Euros et en % = + 120 850 € (+ 28%)
Evolution 2013/2010 en Euros et en % = + 127 989 € (+ 30 %)
Evolution 2013/2009 en Euros et en % = + 169 118 € (+ 44 %)
Evolution 2013/2008 en Euros et en % = + 195 554 € (+55%)

Coût moyen du Kwh en 2008 = 0,1102 €
Coût moyen du Kwh en 2009 = 0,1134 €
Coût moyen du Kwh en 2010 = 0,1161 €
Coût moyen du Kwh en 2011 = 0,1262 €
Coût moyen du Kwh en 2012 = 0,1282 €
Coût moyen du Kwh en 2013 = 0,1386 €

FACTURATION ELECTRICITE (2010-2011-2012-2013)

en Kwh

Aires d'accueil	Nbre Empl.	2010	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
A) Loi Besson 1						
Lille Bargues	24	447 257	350 002	372 380	338 023	-9%
Saint-André	27	424 310	360 882	417 364	440 304	5%
TOTAL LB1	51	871 567	710 884	789 744	778 327	-1%
B) Provisoire						
Wattrelos	14	294 528	295 592	285 885	202 330 (Janvier à sept)	
TOTAL Provisoire	14	294 528	295 592	285 885	202 330	
C) Loi Besson 2						
Pérenchies	12	236 889	238 883	333 179	347 943	4%
Wattignies	24	365 075	328 815	330 201	415 925	26%
Armentières	36	523 309	470 030	494 370	544 282	10%
Comines	12	173 467	173 973	157 533	146 854	-7%
Lomme	14	184 039	145 466	158 007	202 785	28%
Ronchin	25	341 211	306 837	366 851	359 956	-2%
Seclin	16	265 287	265 510	310 534	332 220	7%
Villeneuve d'Ascq	24	363 480	330 613	400 934	428 836	7%
Quesnoy/Deûle	12	34 256 (depuis sept)	151 637	193 894	203 171	5%
Mons en Baroeul	10	-	-	-	21 275 (Depuis sept)	
TOTAL LB2	185	2 487 013	2 411 764	2 745 503	3 003 247	9%
TOTAL GENERAL		3 653 108	3 418 240	3 821 132	3 983 904	4%

-234 868
+402 892
+162 768

Evolution 2013/2012 en Kwh et en % = + 162 768 Kwh (+4 %)

COMMENTAIRES

- Sensible augmentation des consommations des aires de Wattignies (+26%) et Lomme (+28%).
- Baisse constatée pour les aires de Lille Bargues (-9%) due à l'individualisation électrique des emplacements, Comines (-7%) et Ronchin (-2%).
- Augmentation sur les autres aires :
 Saint-André (+5%)
 Pérenchies (+4%)
 Armentières (+10%)
 Seclin et Villeneuve d'Ascq (+7%)
 Quesnoy/Deûle (+5%)
- Aucune comparaison ne peut être effectuée pour les aires de **Wattrelos** (pas de facturation reçue pour la période d'octobre à décembre 2013) et **Mons en Baroeul** (ouverture de l'aire fin août 2013).

REFACTURATION ELECTRICITE 2013/2012 VESTA

Aires d'accueil	Facturation EDF en Euros 2013	Refacturation VESTA en €	% 2012	% 2013	Consommations EDF en Kwh	Consommations Familles en Kwh	% 2012	% 2013	Niveau de recouvrement en Kwh	
<u>Aires LB2</u>										
Comines	19 742	9 414	44%	48%	146 854	94 142	80%	64%	2013	2012
Seclin	47 423	26 572	52%	56%	332 220	265 717	95%	80%	① Ronchin = 95%	① Seclin = 95%
Ronchin	48 838	34 229	51%	70%	359 956	342 286	93%	95%	② Lomme = 82%	② Ronchin = 93%
Armentières	72 706	43 520	49%	60%	544 282	435 198	89%	80%	③ Quesnoy = 81%	③ Lomme = 92%
Villeneuve d'Ascq	56 430	31 329	43%	56%	428 836	313 289	76%	73%	④ Seclin = 80%	④ Armentières = 89%
Lomme	25 211	16 637	49%	66%	202 785	166 366	92%	82%	Armentières = 80%	⑤ Comines = 80%
Wattignies	54 541	25 475	41%	47%	415 925	254 749	77%	61%	⑥ Villeneuve d'Ascq = 73%	Quesnoy = 80%
Quesnoy	27 828	16 511	42%	59%	203 171	165 106	80%	81%	⑦ Comines = 64%	⑦ Wattignies = 77%
Pérenchies	57 812	7 940	14%	14%	347 943	79 404	28%	23%	⑧ Wattignies = 61%	⑧ Villeneuve d'Ascq = 76%
Mons en Baroeul	6 003	1 185	-	20%	21 275	6 000	-	28%	⑨ Mons en B = 28%	⑨ Pérenchies = 28%
Sous-Total	416 534	212 812	43%	51%	3 003 247	2 122 257	79%	71%	⑩ Pérenchies = 23%	
<u>Aires LB1</u>										
Lille Barges	47 136	14 087 (avril à déc.)	-		338 023	140 865 (avril à déc.)				
Saint-André	58 850	Forfait			440 304	Forfait				
Sous-Total	105 986				778 327					
<u>Provisoire</u>										
Wattrelos	29 685 (janv. à sept.)	Forfait	-		202 330 (janv. à sept.)	Forfait				
Sous-Total	552 205				3 983 904					

LB 2 : Prix moyen du Kwh payé à EDF : 2013 = 0,1386 € (+8%)
2012 = 0,1282 €

LB2 : Prix moyen du Kwh refacturé par VESTA : 2013 = 0,10 €
2012 = 0,07 €

2) Programme d'accompagnement à la maîtrise énergétique des résidents des aires d'accueil

Ce programme a été mené par l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) dans le cadre d'une étude confiée par le SMGDV en 2012 et 2013.

Deux études préalables ont permis de diagnostiquer :

- La problématique posée par l'élévation chronique des charges d'énergie sur l'ensemble des terrains,
- L'incapacité de ce fait de plus en plus fréquente des familles à honorer les charges d'énergie,

Ces travaux ont permis d'identifier les points de nature à provoquer cette dérive budgétaire :

- Mauvais choix des contrats de fournitures d'énergie électrique,
- Augmentation significative du prix de l'énergie,
- Inadéquation des typologies d'habitat compte tenu des choix énergétiques,
- Détachement du public par rapport à la charge financière correspondante,
- Appareillage domestique de qualité médiocre et installations vétustes voire bricolées.

Ces observations ont amené à des propositions qui ont été mises en œuvre :

- Renégociation des contrats de fourniture d'électricité,
- Action de sensibilisation auprès des publics, communication écrite et verbale.

Malgré toutes les actions menées, la situation financière du poste énergie électrique reste très préoccupante.

La dernière étude menée fin 2013 a été destinée à apporter des propositions concrètes à mettre en œuvre ou permettre d'enrayer ce phénomène qui pénalise le compte d'exploitation.

L'analyse de la consommation électrique par emplacement a mis en évidence les écarts considérables selon les aires.

Dans le cadre des travaux d'adaptation tarifaire de la fourniture électrique, le SMGDV a pu renégocier avec son fournisseur d'énergie EDF Collectivités un certain nombre de contrats de fourniture qui ont porté sur des ajustements des puissances souscrites.

Etat des modifications de puissances souscrites à EDF
par aire d'accueil
au 31 décembre 2013

- Comines : 60 KVA
Puissance dépassée = 63 et 61 KVA en février et avril
- La Chapelle d'Armentières : 192 KVA depuis septembre
RAS – Puissance atteinte = 153 KVA en décembre
- Lille Bargues : 108 KVA
Puissance dépassée = 111 et 109 KVA en février et mars
- Lomme : 66 KVA
Puissance dépassée = 67 KVA en février
- Pérenchies : 102 KVA depuis août 2013
Puissance atteinte = 101 KVA en mars et avril
- Quesnoy/Deûle : 78 KVA depuis septembre
Puissance initialement demandée : 80 KVA
Puissance dépassée = 79 KVA en mai
- Ronchin : 108 KVA
Puissance dépassée = 117 KVA en février
- Saint-André : 108 KVA
Puissance dépassée : 128 – 121 – 127 – 117 – 116 KVA en janvier – février – mars – avril
et décembre
- Seclin : 108 KVA depuis septembre
Puissance atteinte = 107 KVA en mars
- Villeneuve d'Ascq : 102 KVA
Puissance dépassée = 113 – 120 – 121 – 115 - 104 KVA en janvier – février – mars – avril
et décembre
- Wattignies : 108 KVA
Puissance dépassée = 118 – 124 – 121 – 121 – 131 KVA en février – mars – avril –
novembre et décembre
- Wattrelos : 132 KVA
Puissance atteinte = 85 KVA en février
Pas de facturation depuis septembre 2013

3) Eau

La situation 2013 ne tient pas compte de plusieurs factures en instance pour les aires de Wattlelos (année 2013) et Lille Bargues (1^{er} trimestre 2013).

L'aire de Wattlelos constitue le véritable point noir.

L'aire de Lille Bargues a bénéficié d'une individualisation des compteurs depuis avril 2013.

Les aires de Wattlelos et Saint-André ne bénéficient pas de décompteurs qui permettent de connaître la consommation précise des familles.

Evolution des dépenses d'eau

	<u>En €</u>	<u>en M3</u>
2008 :	184 044 €	58 176
2009 :	190 243 €	58 947
2010 :	206 739 €	62 947
2011 :	286 760 € (+39%)	91 261 (+45%)
2012 :	171 847 € (-)	50 349 (1)
2013 :	175 201 € (-)	

(1) Les consommations du 1^{er} trimestre 2013 de l'aire de Lille Bargues et de l'année 2013 pour Wattlelos ne sont pas comptabilisées (litiges en cours).

L'évolution constatée entre 2008 et 2013 est essentiellement due à l'accroissement de la consommation sur les aires. L'évolution du prix n'est que marginale.

Pour 2013, la refacturation en valeur Euros représente 79% (contre 96% en 2012) de la dépense eau supportée par le SMGDV pour les aires LB2. Ce pourcentage chute à 21% si l'on intègre les consommations des aires LB1 et celle de Wattlelos qui font l'objet d'une facturation forfaitaire d'1 € par jour, et des aires de passages (facturation au forfait sans décompteurs).

Prix unitaire du m3 facturé en 2013 par la Société des Eaux du Nord et par VESTA auprès des familles : 3,14 €

Budget 2013 = 195 000 €

Réalisé 2013 = 175 201 €

Disponible = + 19 799 €

DEPENSES D'EAU 2012/2013

Aires d'accueil	Dépenses en € 2012	Dépenses en € 2013	Consommations en M3 2012	Consommations en M3 2013
Lille Bargues	46 317	(1) 62 814	13 756	18 483
Saint-André	16 559	36 481	4 870	10 568
Wattrelos	99 884	(2) 68 038	32 341	20 250
Pérenchies	8 699	6 800	2 553	1 961
Wattignies	9 925	12 868	2 899	3 705
Armentières	15 113	17 487	4 429	5 047
Comines	2 557	2 513	1 516	1 448
Lomme	4 570	6 518	1 319	1 863
Ronchin	5 345	5 254	1 532	1 479
Seclin	10 058	14 701	2 938	4 238
Villeneuve d'Ascq	2 434	3 735	682	1 056
Mons en Baroeul (3)	-	173	-	41
Quesnoy/Deûle	4 808	5 437	1 401	1 559
Grands passages	8 126	34 418	2 359	9 956
TOTAL	234 395	277 237	72 595	81 654

+18%

- (1) Lille Bargues : La situation 2013 tient compte de la facture SEN du 1^{er} trimestre 2013 (période des travaux d'individualisation menés par LMCU) à régler par le SMGDV (46 185 €).
- (2) Wattrelos : Les situations 2012 et 2013 tiennent compte des factures SEN pour le second semestre 2012 (62 548 € réglé début 2014 par le SMGDV) et le 1^{er} semestre 2013 (56 417) à régler par le SMGDV.
- (3) Mons en Baroeul : ouverture de l'aire le 29 août 2013.

Evolution 2013/2012

Points sensibles

Aires LB2	En Euros	En m3
Villeneuve d'Ascq	+ 53%	+ 55%
Seclin	+ 46%	+ 44%
Lomme	+ 43%	+ 41%
Wattignies	+ 30%	+ 28%

Aires LB1	En Euros	En m3
Saint-André	+ 120%	+ 117%

Grands passages	+ 324%	+ 322%
------------------------	--------	--------

Evolution des dépenses d'eau de 2008 à 2013

	En €	En m3
2008 :	184 044 €	58 176
2009 :	190 243 €	58 947
2010 :	206 739 €	62 947
2011 :	286 760 (+39%)	91 261 (+45%)
2012 :	171 847 €	50 349 (1)
2013 :	175 201 €	(2)

(1) La consommation du 2^e semestre 2012 de l'aire de Wattrelos n'est pas comptabilisée (63 149 € pour 17 837 m3).

(2) Les consommations du 1^{er} semestre 2013 pour l'aire de Wattrelos (56 417 € pour 16 713 m3) et du 1^{er} trimestre 2013 pour l'aire de Lille Bargues (46 185 € pour 13 548 m3) ne sont pas comptabilisées.

Eau Lille Bargues (années 2013/2012)

	En Euros		En M3		Refacturation VESTA 2013	
	2012	2013	2012	2013	En Euros	En M3
1 ^{er} Trimestre	17 235 €	46 185 € (+168%)	5 052	13 548 (+168%)	Néant	Néant
Avril à Décembre	29 082 €	16 629 € (-43%)	8 704	4 935 (-43%)	3 044 € (18%)	969 (19%)

REFACTURATION EAU 2013 VESTA

Aires d'accueil	Facturation SEN 2013 en Euros	Refacturation VESTA 2013 en €	% 2013	Consommations 2013 SEN en M3	Consommations 2013 Familles en M3	% 2013
<u>Aires LB2</u>						
Comines *	2 513	3 042	121%	1 448	969	67%
Seclin	14 701	6 806	46%	4 238	2 167	51%
Ronchin	5 254	7 544	144%	1 479	2 403	162%
Armentières	17 487	13 751	79%	5 047	4 379	87%
Villeneuve d'Ascq	3 735	6 161	165%	1 056	1 962	186%
Lomme	6 518	4 697	72%	1 863	1 496	80%
Wattignies	12 868	9 127	71%	3 705	2 907	78%
Quesnoy/Deûle	5 437	5 027	92%	1 559	1 601	103%
Pérenchies	6 800	3 653	54%	1 961	1 163	59%
Mons en Baroeul (1)	173			41	78	190%
Sous-Total	75 486	59 808	79%	22 397	19 125	85%
<u>Aires LB1</u>						
Lille Bargues	(2) 62 814	3 044 (avril à décembre)		18 483	969 (avril à décembre)	
Saint-André	36 481	Forfait		10 568	Forfait	
Sous-Total	99 295			29 051		
<u>Provisoire</u>						
Wattrelos	(3) 68 038	Forfait		20 250	Forfait	
Sous-Total	68 038			20 250		
Grands rassemblements	34 418	0		9 956	0	

* Pas de redevance « Assainissement »

(1) Mons en Baroeul : ouverture de l'aire le 29/08/2013

(2) (3) Les situations de Lille Bargues et Wattrelos tiennent compte des litiges en cours au 31/12/2013.

DECOMPOSITION DU PRIX DU METRE CUBE « EAU » Hors Taxe

Facturé par la Société des Eaux du Nord au 31 décembre 2013

Aires	Abonnement Trimestriel	Borne incendie	Eau	Agence de l'Eau	Assainissement HT	Lutte contre la pollution	Modernisation des réseaux	Voies Navigables France	TOTAL HT (abonnement non compris)
Unité de facturation	Trimestriel	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	Prix au m3
Armentières	22.39	-	1.1007	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.2467
Comines	22.39	-	1.1007	0.0686	14.10 € (forfait collectif)	0.3620	Néant	Néant	-
Mons en Baroeul	29.68	-	1.1007	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.2467
Lomme	22.39	-	1.1007	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.2467
Pérenchies	9.02	-	1.1007	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.2467
Quesnoy/Deûle	14.84	-	1.1007	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.2467
Saint-André	10.68	-	1.1007	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.2467
Seclin	22.39	-	1.1007	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.2467
Villeneuve d'Ascq	14.84	-	1.1007	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.2467
Wattignies	22.39	-	1.1007	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.2467
Ronchin	36.3650	-	1.1007	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.2467
Wattrelos	14.84	-	0.9356	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.0816
Lille Bargues	22.39 94.095	0.9356	0.9356	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	3.0816
Aires de passages	14.84	-	1.1007	0.0686	1.4628	0.3620	0.2480	0.0046	

Pour info : Prix du m3 refacturé auprès des familles = 3,14 € le m3 (sans abonnement)

Commentaires :

Abonnement : Il est dû par trimestre et non mensuellement.
Le montant de l'abonnement dépend du diamètre de sortie de compteur.
Exemples : Ronchin : Ø 50 = 36,3650 €
Pérenchies : Ø 15 = 9,02 €
Ø 40 = 22,39 € (Armentières, Comines, Lomme, Wattignies, Seclin)
Cas particulier : Lille Bargues : ce terrain dispose de 2 compteurs (1 Ø 100 et 1 Ø 40 pour borne incendie)

Service de l'eau contre l'incendie : uniquement sur Lille Bargues (0,9356 € au m3)

Eau potable : Tarif dégressif selon le volume consommé.

T1 = Tarif 0 à 6000 m3/an
T2 = Tarif 6 à 12000 m3/an
T3 = Tarif 12 à 24000 m3/an

Sur la quasi-totalité des aires, est facturé le T2

Seules exceptions : Lille Bargues, Wattrelos

Agence de l'eau (0,0686 € HT/m3) : préservation des ressources en eau.

Collecte et Traitement des eaux usées = Redevance assainissement facturée sur la base du nombre de m3 consommés.

Organismes publics :

Agence de l'Eau (Lutte contre la pollution) : 0,3620 € HT
Agence de l'Eau (modernisation des réseaux) : 0,2480 € HT
Voies Navigables de France : 0,0046 € HT

4) Téléphone

Aires d'accueil	Coût 2011	Coût 2012	Coût 2013
Pérenchies	266	301	299
Ronchin	225	231	242
Armentières	225	231	242
Lomme	321	245	271
Villeneuve d'Ascq	266	238	242
Seclin	266	238	242
Comines	266	238	242
Quesnoy/Deûle	856	595	405
Wattignies	225	231	242
Mons en Baroeul	-	-	793
TOTAL	2 916	2 548	3 220

C) L'enlèvement des bennes à déchets

Comparativement à 2012, ce poste a connu une diminution sensible des dépenses d'enlèvement des bennes à déchets (capacité de 12 m3).

Quelques comportements de certaines familles amènent les gestionnaires à effectuer des opérations de collectes de détritux divers.

Sur l'année 2013, 9 aires (dont les aires de passages) ont fait l'objet d'une mise à disposition de bennes à déchets (capacité d'une benne : 12 m³).

Aires d'accueil :

Armentières :	824 € (3 bennes)
Comines :	461 € (1 benne)
Lille Bargues :	370 € (1 benne)
Saint-André :	1 136 € (4 bennes)
Seclin :	327 € (1 benne)
Wattignies :	348 € (1 benne)
Wattrelos	2 988 € (10 bennes de 12 m3 à l'année)
Aires de passages :	9 750 € (31 bennes d'avril à décembre)
Roncq :	169 € (1 benne de 8 m3)

Total de la dépense sur 2013 :

16 373 €

Rappel 2011 : 48 692 €

2012 : 42 210 €

D) La maintenance générale et l'entretien technique des aires d'accueil

Le développement du nombre d'aires d'accueil et leur technicité croissante nécessitent un crédit budgétaire conséquent pour éviter une dégradation ou une usure significative des bâtiments et des équipements et garantir un constant état de parfait fonctionnement.

La gestion technique répond à trois objectifs principaux :

1. Maintien de l'état de conformité initial des installations techniques,
2. Assurer les contrôles réglementaires obligatoires techniques et d'exploitation des équipements des aires d'accueil,
3. Améliorer les conditions d'accueil et la qualité des espaces communs.

Bilan 2013

Régie technique et travaux à l'entreprise (Entretien et Maintenance – petit matériel)

2008 :	146 781 €
2009 :	162 714 €
2010 :	187 295 €
2011 :	264 568 €
2012 :	320 629 €
2013 :	67 958 €

(dont dératisation, désinfection et entretien des extincteurs)

Ces postes impactent directement l'entretien technique et la maintenance générale des aires d'accueil.

Ils ont été en sensible augmentation jusqu'en 2012. Ils comprennent les interventions de maintenance préventive et curative diverses (curages de réseaux, la dératisation, le remplacement et les réparations des portes blindées et poutres, la télégestion, la potabilité de l'eau et les rejets, les disconnecteurs et clapets, les poteaux d'incendie et des extincteurs, les cumulus, les convecteurs et la VMC, la maçonnerie, la plomberie sanitaire, la couverture et la charpente, les courants électriques forts et faibles.

Le développement du nombre d'aires d'accueil et le vieillissement des premières aires LB2 (Wattignies, Pérenchies) nécessitent un crédit budgétaire conséquent pour éviter une dégradation ou une usure significative des bâtiments et des équipements et garantir un constant état de bon fonctionnement et surtout de sécurité.

Régie Technique SMGDV :

Cette régie a été mise en place le 1^{er} juin 2010 sous l'autorité d'un Agent de Maîtrise Territorial pour l'achat de matériels et fournitures destinés à l'entretien et à la maintenance technique des aires d'accueil.

Elle s'est substituée au dispositif de refacturation des matériels par le gestionnaire prévu par les anciens marchés de gestion des aires durant la période de 2004 à 2010.

Dératisation et désinsectisation

Une convention a été prise avec la Société DEPA pour assurer la prévention, la détection et la destruction des rongeurs et insectes sur les aires d'accueil.

<u>Prestations :</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Armentières :	147 € (1 passage)	671 € (3 passages)
Comines :	108 € (1 passage)	0
Lille Bargues :	216 € (2 passages)	108 € (1 passage)
Lomme :	216 € (2 passages)	0
Pérenchies :	479 € (4 passages)	670 € (2 passages)
Quesnoy :	0	599 € (2 passages)
Ronchin :	0	0
Seclin :	108 € (1 passage)	0
Saint-André :	216 € (2 passages)	108 € (1 passage)
Villeneuve d'Ascq :	108 € (1 passage)	0
Wattignies :	431 € (4 passages)	108 € (1 passage)
Wattrelos (aire provisoire) :	432 € (4 passages)	0
Roncq (aire provisoire) :	108 € (1 passage)	0
Mons en Baroeul :	0	0
<u>TOTAL :</u>	<u>2 569 €</u>	<u>2 264 €</u>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES AIRES D'ACCUEIL - ANNEE 2013

AIRES D'ACCUEIL	NBRE D'EMPL	EAU	ELECTRICITE	Gestion Vesta	Téléphone	Maintenance Entretien Technique + Régie Technique	Entretien Espaces verts	Nettoyage des aires	Extincteurs	Dératisation/ Désinsectisation	Bennes à déchets	TOTAL	Coût à l'empl 2013
Lille Bargues	24	16 629	47 136	72 881	0	2 982	2 903	14 367	-	108	370	157 376	6 557 €
Saint-André	27	36 481	58 850	72 882	0	1 734	3 684	14 364	-	108	1 136	189 239	7 009 €
Wattrelos	14	(1) 11 621	(2) 29 685	35 493	0	8 477	0	8 307	-	0	2 988	96 571	6 898 €
Armentières	36	17 487	72 706	55 827	242	7 910	12 472	12 453	-	671	824	180 592	5 016 €
Comines	12	(3) 2 513	19 742	55 828	242	10 911	5 581	12 453	-	0	461	107 731	8 978 €
Lomme	14	6 518	25 211	55 827	271	4 006	5 388	12 453	-	0	0	109 674	7 834 €
Pérenchies	12	6 800	57 812	55 828	299	8 958	4 223	12 453	-	670	0	147 043	12 254 €
Ronchin	25	5 254	48 838	55 827	242	1 143	8 502	12 453	256	0	0	132 515	5 301 €
Seclin	16	14 701	47 423	55 828	242	1 195	11 460	12 453	-	0	327	143 629	8 977 €
Villeneuve d'Ascq	24	3 735	56 430	55 838	242	3 333	7 302	12 453	-	0	0	139 333	5 806 €
Wattignies	24	12 868	54 541	55 839	242	7 644	38 488	12 453	-	108	348	182 531	7 605 €
Quesnoy/Deûle	12	5 437	27 828	55 827	405	2 523	3 570	12 453	-	599	0	108 642	9 054 €
Mons en Baroeul (4)	10	173	6 003	18 140	793	1 526	625	2 499	-	0	0	29 759	2 976 €
Aires de passages		34 448	0	13 609	0	3 096	11 290	16 061	-	0	9 750	88 254	
Roncq (aire de délestage)		0	0	0	0	0	1 282	0	-	0	169	1 451	
TOTAL		174 665	552 205	715 474	3 220	65 438	116 770	167 675	256	2 264	16 373	1 814 340	

(1) Electricité Wattrelos : Janvier à Septembre 2013 – Octobre à Décembre : facturation non encore reçue

(2) Eau Wattrelos : Facturation 1^{er} semestre 2013 en instance (56 417 €)

(3) Eau Comines : facture 4^{ème} trimestre 2013 non encore reçue

(4) Mons en Baroeul : ouverture le 29 août 2013

**SYNTHESE DES DEPENSES DE GESTION ET D'ENTRETIEN
TECHNIQUE - 2012/2013**

AIRES D'ACCUEIL	Emplacements	Dépenses 2013	Coût à l'emplacement 2012	Coût à l'emplacement 2013
Lille Bargues	24	157 376	8 315	6 557
Saint-André	27	189 239	6 798	7 009
Wattrelos	14	96 571	10 986	6 898
Armentières	36	180 592	5 627	5 016
Comines	12	107 731	9 512	8 978
Lomme	14	109 674	8 975	7 834
Pérenchies	12	147 043	12 704	12 254
Ronchin	25	132 515	5 834	5 301
Seclin *	16	143 629	10 564	8 977
Villeneuve d'Ascq	24	139 333	7 043	5 806
Wattignies	24	182 531	8 503	7 605
Quesnoy	12	108 642	10 222	9 054
Mons en Baroeul	10	29 759	-	2 976
Roncq (aire de délestage)	-	1 451	-	-
Aires de passages	-	88 254	-	-
TOTAL		1 814 340		

* Seclin : 16 + 10 emplacements "Hôpital"

SYNTHESE DES RECETTES DE GESTION - 2013

AIRES D'ACCUEIL	Emplacements	Redevances encaissées par la régie (1)	AGAA	Recette à l'emplacement
Lille Bargues	24	23 804	39 735	2 648
Saint-André	27	15 205	-	563
Wattrelos	14	2 901	-	207
Armentières	36	48 896	114 437	4 537
Comines	12	17 789	38 146	4 661
Lomme	14	23 394	44 503	4 850
Pérenchies	12	14 155	38 145	4 358
Ronchin	25	29 755	79 470	4 369
Seclin *	16	13 584	82 649	6 015
Villeneuve d'Ascq	24	31 927	76 291	4 509
Wattignies	24	30 719	76 291	4 459
Quesnoy	12	16 864	38 145	4 584
Roncq (aire de délestage)	-	0	0	0
Aires de passages	-	3 880	0	0

* Seclin : 16 + 10 emplacements Hôpital"

(1) Le montant de la redevance encaissée n'intègre pas celui émis par titre de recette comptable auprès du TP (valeur moyenne encaissement = 10%)

DEFICIT DE GESTION A L'EMPLACEMENT - 2013

AIRES D'ACCUEIL	Emplacements	Coût à l'emplacement	Recette à l'emplacement	Déficit à l'emplacement
Lille Bargues	24	6 557	2 648	3 909
Saint-André	27	7 009	563	6 446
Wattrelos	14	6 898	207	6 691
Armentières	36	5 016	4 537	479
Comines	12	8 978	4 661	4 317
Lomme	14	7 834	4 850	2 984
Pérenchies	12	12 254	4 358	7 896
Ronchin	25	5 301	4 369	932
Seclin *	16	8 977	6 015	2 962
Villeneuve d'Ascq	24	5 806	4 509	1 297
Wattignies	24	7 605	4 459	3 146
Quesnoy	12	9 054	4 584	4 470

* Seclin : 16 + 10 emplacements "Hôpital"

V ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Conformément à ses statuts, et dans le sens des conclusions apportées par l'étude sur les besoins sociaux des Gens du voyage de Lille Métropole réalisée en 2009 par le cabinet COPAS, le SMGDV, en 2013, a prolongé et développé ses actions en faveur de l'accompagnement social, au sens large, des personnes résidant sur ses aires d'accueil.

Cette compétence du SMGDV a pu être renforcée à partir de mai 2010 par le recrutement d'un chef de projet social qui a permis un meilleur suivi des actions déjà engagées, ainsi que de meilleures relations avec les familles et les institutions partenaires.

Ses missions portent sur la coordination des projets socio-éducatifs. Ces derniers apportent une lisibilité, une cohérence et une coordination dans l'action sociale globale menée auprès des gens du voyage. Ils permettent de mettre en lumière des constats généraux de thématiques à aborder afin de définir conjointement des finalités, objectifs, moyens et évaluation à réaliser. Ces thématiques sont relatives à l'ensemble des territoires concernés. Elles abordent les items tels que la santé, l'habitat, l'insertion socioprofessionnelle ainsi que l'accès au droit commun et la citoyenneté.

Le pôle social du SMGDV contribue également à l'impulsion de projets de développement social et intervient ponctuellement sur des actions de médiation. Ce pôle social a été renforcé par le recrutement en 2012 d'un salarié en mission temporaire, chargé de travailler auprès des résidents sur la problématique des dettes de terrain et de la précarité énergétique.

L'accompagnement social sur les aires d'accueil passe à la fois par les initiatives associatives, la mobilisation du droit commun, et un meilleur dialogue avec les résidents.

Le SMGDV soutient une politique de développement de l'action sociale également en finançant des structures associatives œuvrant dans l'accompagnement socio-éducatif des gens du voyage.

A) Le partenariat associatif

▪ La Sauvegarde du Nord – dispositif AREAS

La connaissance du public résidant sur les aires d'accueil de la Métropole et les difficultés sociales auxquelles il est confronté font du dispositif La Sauvegarde du Nord – AREAS un de nos interlocuteurs privilégiés en terme d'accompagnement social.

La Sauvegarde du Nord, dispositif AREAS intervient sur des missions d'accompagnement social global et sur l'ensemble des aires d'accueil Lille Métropole Communauté Urbaine. L'association travaille en lien avec les professionnels du Conseil Général, des Caisses d'allocations familiales, des communes et des partenaires institutionnels et associatifs.

Ce service social à destination des Gens du voyage et des Roms migrants a pour finalité l'accès aux droits et le respect des devoirs de la population tsigane sur l'ensemble du Nord Pas de Calais.

Les travailleurs sociaux et médico-sociaux interviennent sur les lieux de vie des gens du voyage, mais aussi par le biais de permanences téléphoniques et d'accueil. Ils travaillent sur des missions aussi diverses que la polyvalence de catégorie, la prévention, l'insertion, la scolarisation, l'accès à la santé, la protection de l'enfance, l'accompagnement dans les démarches administratives, la vie quotidienne, l'accès et le maintien au logement, la médiation.

Ses objectifs sont les suivants :

- Œuvrer à l'intégration de la population,
- Respecter son identité culturelle,
- Instaurer et restaurer le lien social,
- Lutter contre l'exclusion, être force de proposition,
- Favoriser l'émergence de la prise de parole des usagers,
- Mettre en réseau les compétences sur le plan local, départemental, régional et national,
- Maintenir le rôle d'expert social en renforçant les actions de prévention, d'observation, d'analyse et de veille sociale,
- Travailler la communication professionnelle : gérer et transmettre l'information à tout public (usagers, partenaires, centres de formation...).

Il s'agit pour l'AREAS d'amener le public vers les dispositifs de droit commun qu'il ne sollicite pas toujours facilement. L'équipe de travailleurs sociaux intervient à la demande des familles sur le principe de la libre adhésion.

Une convention pluriannuelle établie entre le SMGDV et l'AREAS a été signée pour la période allant du 15 octobre 2010 au 14 octobre 2013 avec un montant annuel défini de 50 000 €. Une nouvelle convention annuelle du 15 octobre 2013 au 14 octobre 2014 a été établie.

- **L'Atelier de Préfo :**

L'Atelier de Préformation est une structure de formation et d'accompagnement social travaillant essentiellement avec des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, pour lesquelles un accompagnement renforcé est nécessaire. L'Atelier accueille prioritairement des personnes qui n'ont pas, ou plus, accès à la formation, en tenant compte de leur mode de vie, de leur culture et de leur histoire. Son action s'inscrit à la fois dans les finalités de la prévention spécialisée et dans les orientations des politiques de formation et d'insertion définies par les instances publiques.

C'est dans ce cadre que l'association mène depuis 1998, avec le concours du SMGDV, des actions spécifiques à destination des Gens du voyage résidant sur le territoire de la Communauté urbaine de Lille. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion.

Actions 1 et 2 : Intervention sociale spécifique secteur Lille (30 accompagnements) et versant Nord Est (10 accompagnements)

L'Atelier de Préfo a orienté son module d'intervention sociale spécifique sur la mise en place d'un accompagnement adapté à la réalité des allocataires issus de la communauté des Gens du voyage. Cette action se veut être un sas de préparation à l'entrée en contrat d'insertion pour les allocataires du RSA signataires d'un contrat d'engagement réciproque. Pour cette raison, l'équipe de l'Atelier de Préfo a insisté sur la sensibilisation de ses partenaires des réseaux de l'insertion par l'économique (Union régionale pour l'insertion par l'activité économique, les chantiers écoles...) afin de développer les possibilités d'immersion en entreprise et de contrats aidés pour les stagiaires de cette action.

En 2013, l'Atelier de Préfo a accueilli 44 stagiaires, allocataires du RSA en Contrat d'Engagement Réciproque. Ils sont accompagnés dans l'évaluation de leurs compétences, et sur la levée des freins et les difficultés sociales faisant obstacle à leur projet socioprofessionnel. L'objectif de ces actions est ainsi pour chacun des allocataires de travailler sur différents axes définis comme

pouvant être un frein à leur projet, dans les domaines de la mobilité, la santé, le bien être, l'autonomie sociale, la re-mobilisation personnelle vers l'emploi. Les stagiaires sont positionnés dans un premier temps sur des ateliers collectifs en fonction des difficultés repérées (maîtrise des savoirs de base, santé, vie quotidienne, mobilité, définition du projet professionnel, projet collectif...), leur permettant dans un second temps de les inscrire dans une démarche de mise en situation professionnelle via un stage en chantier d'insertion.

Action 3 : Intervention sociale Globale Gens du Voyage

En 2010, dans le cadre de la mise en place du Plan départemental d'insertion, le Conseil Général du Nord a sollicité l'Atelier de Préformation pour proposer un accompagnement des bénéficiaires du RSA appartenant à la communauté des Gens du voyage. En effet, l'accueil et l'accompagnement des allocataires de la communauté a suscité des interrogations de la part des CCAS qui ont interpellé le Conseil Général pour être soutenus dans la prise en compte de ce nouveau public.

L'action confiée à l'Atelier de Préfo, dans ce cadre, a deux objectifs :

- Une mission de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels acteurs du RSA ;
- Une mission d'accompagnement social global des Gens du voyage allocataires du RSA et bénéficiant d'un CER (contrat d'engagement réciproque).

Le travailleur social s'appuie sur les conclusions du CER pour établir ses modalités d'intervention avec le bénéficiaire du RSA qu'il accompagne. Quatre phases sont instaurées : une phase d'entretien initial (mise à jour du parcours, situation actuelle du bénéficiaire, évaluation des souhaits et demandes spécifiques), une phase d'évaluation, une phase de construction et une phase d'accompagnement et d'évaluation/ajustement permettant de soutenir la dynamique enclenchée. L'intervenant mobilise en fonction des besoins repérés un réseau partenarial dans différents domaines (social, justice, santé, formation, emploi, mobilité).

L'intervention se fait dans un premier temps sur le lieu de vie, puis progressivement, une fois la confiance établie, vers les structures extérieures.

En 2013, 60 personnes allocataires du RSA –CER ont été accompagnées.

Une convention pluri annuelle du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013 a été signée entre le FCP atelier de Préformation et la SMGDV, avec le versement d'une subvention annuelle de 20 000 euros.

▪ **L'AFEV**

Créée en 1991, l'AFEV s'est donnée pour objectif de lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires en créant une solidarité entre deux jeunesse différentes : les enfants et jeunes en difficulté scolaire ou sociale, et les étudiants. L'action de l'AFEV a évolué au fil des années et se concentre aujourd'hui sur l'accompagnement individualisé, un projet qui propose à un étudiant bénévole d'accompagner un enfant en difficulté. Les bénévoles de l'AFEV peuvent aussi s'investir dans des projets collectifs promouvant essentiellement les notions de citoyenneté et de solidarité. L'intervention des étudiants bénévoles auprès des enfants du voyage poursuit des objectifs d'ouverture culturelle, et de réussite éducative, tout en favorisant les échanges entre la communauté des gens du voyage et l'extérieur. De plus, cette action permet une ouverture sur les représentations sociales tant chez les étudiants extérieurs à la communauté que chez les familles résidant sur les aires d'accueil.

L'intervention auprès des enfants du voyage de la Métropole lilloise existe depuis l'année scolaire 2002-2003. Les accompagnements se font dans la caravane, ou parfois à l'extérieur (Bibliothèque, musée, sorties culturelles) en présence d'au moins un parent. Le contact avec la famille, dans des contextes sociaux souvent difficiles, peut ainsi contribuer à mieux faire comprendre le fonctionnement de l'institution scolaire.

L'approche choisie est transversale, centrée sur les difficultés de l'enfant et ses besoins. L'accompagnement dépasse le cadre scolaire pour aborder les problématiques du manque de motivation, de la confiance en soi, de l'ouverture culturelle, de la mobilité, etc.

Sur l'année scolaire 2013-2014, l'AFEV a accompagné 19 enfants résidant sur les terrains de Hellemmes Ronchin et de Villeneuve d'Ascq.

11 accompagnements ont pu être menés à terme, les autres étant soldés par des abandons en cours de parcours de l'étudiant bénévole, et plus rarement de l'enfant.

Selon les besoins définis par le bénévole et la famille, les axes d'accompagnement peuvent porter sur l'aide aux devoirs, l'estime de soi, l'ouverture culturelle et la mobilité, l'accompagnement vers la lecture, l'accompagnement vers l'autonomie, l'accompagnement vers l'orientation, le rapport à l'école et aux apprentissages. Les enfants en retirent de réels bénéfices.

L'AFEV a également proposé divers projets collectifs afin de favoriser les sorties culturelles et le sentiment d'appartenance à l'association (cinéma, forum des Sciences, exposition Maison Folie). Les étudiants bénéficient d'une formation afin de les préparer à l'accompagnement.

Le SMGDV soutient cette action qui répond aux besoins d'accompagnement éducatif soulevés dans les projets socio-éducatifs, en allouant une subvention de 6 000 euros en 2013.

▪ **L'ASET**

L'ASET Nord œuvre depuis 1989 à la promotion de l'instruction et de la scolarisation des enfants tsiganes, en collaboration avec les familles et les écoles publiques.

En complément de l'aide à la scolarisation via les antennes scolaires mobiles, l'ASET a rapidement identifié les carences dans l'accès au livre de la population Gens du Voyage et roms migrants, et a développé depuis septembre 2009 une bibliothèque itinérante, la « Bibliothèque du Voyage ».

L'objectif de l'action est de promouvoir le livre et la lecture auprès des Gens du Voyage et des roms migrants. Le livre est un moyen de favoriser l'accès à la lecture des enfants du Voyage déscolarisés et stationnés sur les terrains précaires de la communauté urbaine de Lille. La bibliothèque du voyage permet ainsi à un plus grand nombre d'enfants d'avoir accès aux livres et favorise l'ouverture culturelle.

Deux jours par semaine, une animatrice du livre se rend au volant de la bibliothèque du voyage sur les terrains spontanés des gens du voyage et roms migrants de LMCU. Elle y propose des temps de lecture, des animations et des projets autour des livres, mais également des prêts d'ouvrage quand cela est possible.

L'action est effective depuis 4 ans, et les évaluations ont montré une connaissance accrue des albums de jeunesse, les enfants connaissent et reconnaissent les ouvrages et accueillent avec enthousiasme la venue de la bibliothèque du voyage.

En 2013, 216 enfants ont eu accès à la bibliothèque du voyage (84 maternelles, 97 primaires, 35 jeunes), dont 158 issus de la communauté des gens du voyage. Les interventions se sont déroulées sur 13 communes de la métropole. Au total, 70 livres ont été empruntés. Ce nombre a baissé de moitié par rapport à 2012, s'expliquant par le rythme des déplacements des familles qui s'est accéléré cette année, ne favorisant pas les possibilités de prêt régulier.

Plusieurs projets d'animations ont été portés par l'animatrice du livre :
Mars : animations autour de l'emprunt de la malle DDCS « Les zigotos »
Mai : animation Les crocos par un intervenant Dire Lire (3 séances)

Le SMGDV reconnaît à la Bibliothèque du Voyage une action essentielle, favorisant l'accès au livre et à la lecture pour les enfants qui en sont éloignés. Elle contribue ainsi à la lutte contre les inégalités sociales et culturelles et favorise l'ouverture culturelle en donnant l'envie de découvrir le livre et la lecture.

Une subvention de 3 000 euros a été allouée pour l'année 2013.

▪ **La Boîte à Mots (dispositif de La Sauvegarde du Nord)**

La Boîte à mots de l'Unité Educative est un service géré par La Sauvegarde du Nord au titre de la prévention. Ce dispositif permet aux enfants de 6 à 16 ans de s'exercer, par l'écriture, à exposer leurs préoccupations, leurs joies et leurs maux. Les ateliers d'écriture des lettres, puis de lecture des réponses, sont animés par des professionnels de l'action éducative. Des adultes répondants bénévoles, formés à la démarche, répondent à chaque enfant.

Les objectifs généraux de ce dispositif sont :

- ✓ L'éducation citoyenne.
- ✓ La prévention de la violence.
- ✓ L'aide à la résolution de problèmes.
- ✓ La mobilisation de la société civile comme vecteur de la citoyenneté.
- ✓ L'apprentissage de la relation à l'autre et au monde, la prévention de l'exclusion.
- ✓ La valorisation de la lecture et la prévention de l'illettrisme et de l'échec scolaire.
- ✓ La lutte contre le décrochage scolaire.

L'action de la Boite à Mots auprès des enfants Gens du Voyage financée depuis 2005 par le SMGDV répond à l'objectif initial d'établir des liens socioculturels entre les enfants tsiganes et les adultes sédentaires afin de lutter contre les discriminations par une meilleure connaissance mutuelle.

Outre la possibilité pour les enfants de s'exprimer librement et par écrit, ce support s'inscrit dans la prévention de la maltraitance en favorisant une attitude de veille. La Boîte à mots permet d'acquérir une connaissance particulière des enfants en difficultés familiales et/ou scolaires, d'actualiser les questionnements de ces enfants. En outre, par sa présence sur les aires d'accueil, l'équipe de la Boîte à mots mène un travail d'information et de sensibilisation des familles, permettant aux parents l'évolution de leurs représentations sur leurs enfants et sur d'autres modes de communication.

Depuis 2000, l'équipe de la Boîte à mots intervient auprès des enfants tsiganes résidant sur les aires d'accueil de la Métropole.

En 2013-2014, cette action se déroule donc sur les terrains de Hellemmes – Ronchin et Seclin. 50 enfants entre 6 et 16 ans ont bénéficié de l'action de la Boite à Mots. Les enfants en retirent une grande satisfaction, et la visite des factrices sur le terrain est attendue. Elles sont bien identifiées par les parents, et leur visite est devenue une sorte de rituel. Par ailleurs, la lecture des lettres au sein de l'association permet à des bénévoles anonymes de découvrir la vie des gens du voyage en métropole lilloise et d'être sensibilisés sur le sujet.

Parallèlement à ces points positifs, les factrices relèvent quelques difficultés ponctuelles pouvant perturber leurs interventions : ados qui viennent parfois parasiter volontairement une séance d'écriture, manque de place dans la caravane en cas de mauvais temps (pas de local). Une subvention de 3 000 euros a été allouée en 2013.

B) Les projets socio éducatifs :

- **Le cadre législatif et l'objet**

La loi Besson 2 du 5 juillet 2000 précise que l'accueil des gens du voyage dans une commune « doit permettre aux familles d'avoir accès aux services publics et privés, au travail, à l'enseignement, aux prestations sociales. Ainsi, tout projet d'aire d'accueil doit comporter un volet relatif aux actions socio – éducatives. Ces actions font partie intégrante de l'accueil des gens du voyage ».

Ainsi, le schéma Départemental 2012-2018 préconise que le projet socio-éducatif doit être : « un outil à adosser obligatoirement à chacune des aires d'accueil ». Il précise que les projets socio-éducatifs ont pour objectif de :

- Prévoir l'accompagnement social nécessaire aux familles en difficulté
- Créer de bonnes conditions d'accès aux structures de droit commun, aux équipements urbains, aux dispositifs sociaux et administratifs de droit commun, aux activités économiques
- Développer une fonction de médiation entre les familles et les partenaires locaux

Par ailleurs, le projet socio-éducatif doit permettre d'alimenter la réflexion sur l'évolution des modes d'habitat à proposer aux résidents au vu de l'évolution des modes de vie et de la sédentarisation sur les aires d'accueil de la métropole lilloise.

C'est pourquoi, le SMGDV applique depuis 2010, les politiques publiques de mise en œuvre des projets socio-éducatifs, volet social. Ces derniers apportent une lisibilité et une cohérence dans l'action sociale globale auprès des gens du voyage résidant sur les aires d'accueil de la métropole lilloise.

- **Bilan des projets socio éducatifs**

Depuis 2011, 27 rencontres, aire d'accueil par aire d'accueil, réunissant l'ensemble des partenaires socio-éducatifs et parfois les usagers ont permis d'identifier et de faire remonter des axes de travail et d'accompagnement sur les thématiques de l'habitat, l'éducation, la santé, l'insertion socioprofessionnelle, l'accès au droit commun, la citoyenneté, la vie quotidienne, la gestion de budget, la précarité énergétique.

En 2013, les constats et besoins relevés au cours de ces rencontres et lors des visites sur les terrains ont amorcé la mise en place de groupes de travail thématiques transversaux qui ont donné lieu à des actions significatives et la mise en place d'une dynamique de travail inter-partenaire dans les domaines de :

- **l'éducation, la scolarisation** : un partenariat actif avec l'inspection Académique a été mis en place, et qui a donné lieu à l'organisation du colloque sur la scolarisation des enfants du Voyage le 14 novembre 2013, dans les locaux de LMCU.

Une cinquantaine de professionnels de l'éducation nationale, du CASNAV et du partenariat associatif accompagnant scolairement les enfants issus de la communauté des gens du voyage se sont rassemblés pour faire émerger des constats et pistes d'actions relatifs à la scolarisation et au parcours éducatif de ces élèves à besoins éducatifs particuliers.

- **l'insertion socio professionnelle** : une instance de travail pilotée par l'Atelier de Préfo, l'AREAS et le SMGDV, et réunissant les partenaires institutionnels tels que la Direccte, Pôle Emploi, le Département (PLES) et le réseau Chantier Ecole, dédié à l'insertion professionnelle des gens du voyage a été mis en place. Ce groupe de travail, par sa réflexion collective, contribue à la mise en œuvre d'actions visant à sensibiliser les professionnels de l'insertion professionnelle sur les compétences et savoir faire des gens du voyage, et à mettre en relation Gens du voyage et entreprises d'insertion.

Dans ce cadre, un colloque destiné aux professionnels de l'insertion, intitulé « Gens du Voyage et emploi durable : découverte et valorisation des compétences et savoir faire » s'est déroulé le 19 novembre 2013 dans les locaux LMCU.

Le groupe de travail contribue également à l'organisation de la caravane de l'emploi, forum sur l'insertion socioprofessionnelle des gens du voyage. Cette manifestation vise à sensibiliser un plus grand nombre d'entreprises sur la connaissance du public gens du voyage pour travailler sur la levée des freins à l'emploi de ce public, mais aussi permet aux personnes accompagnées de se présenter auprès de professionnels, pour une préparation, voire un accès vers l'emploi. La première édition s'est déroulée en mars 2013, la 2^{ème} en avril 2014.

- **l'habitat et le parcours résidentiel** :

A la demande du Directeur Habitat – Service Gens du Voyage de LMCU, le SMGDV a réalisé un diagnostic social auprès des familles résidant sur les 3 aires d'accueil type LB1 axé sur les besoins en termes d'habitat pour définir un parcours résidentiel par famille. Cette enquête s'est déroulée de juillet à décembre 2013, dans la perspective à court terme d'une réhabilitation de ces aires d'accueil qui aura pour conséquence de réduire la capacité d'accueil de celles-ci. Des solutions de relogement sont donc à définir.

Les projets socio éducatifs ont également défini des axes de travail aire d'accueil par aire d'accueil, selon les spécificités de chaque territoire. Ont ainsi pu être mis en place :

- Des actions collectives répondant à des besoins sociaux collectifs s'inscrivant dans la politique d'insertion sociale globale menée par le Département. Des projets collectifs se sont ainsi déroulés avec les familles et le partenariat local avec des objectifs ciblés selon les besoins évalués, tels que : l'ouverture culturelle, la lutte contre les discriminations, l'éducation à l'environnement et au respect de son cadre de vie, la santé préventive, la citoyenneté. Ces projets se sont déroulés en 2013 sur les territoires de Seclin, Quesnoy, Pérenchies.
- Sur Armentières, La Chapelle, Houplines, la réalisation d'un guide pratique reprenant l'ensemble des informations relatives à la vie quotidienne au niveau local : travail partenarial avec les villes, les familles, les partenaires sociaux.
- Sur Quesnoy, Armentières / La Chapelle / Houplines, Wattrelos, des rencontres mairie/usagers des aires d'accueil pour favoriser l'intégration des familles dans la ville.

Le développement de la médiation sociale :

Face au besoin exprimé par l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs lors des projets socio-éducatifs de pouvoir faire appel à un interlocuteur intermédiaire pour faire le lien avec les familles résidant sur les aires d'accueil ;

Face à la nécessité d'orienter les usagers sédentarisés sur les aires d'accueil vers les dispositifs de droit commun ;

Forts des constats remontés par les gestionnaires et les familles sur les problématiques de gestion globale des aires d'accueil, de gestion de conflit et des questions de vie quotidienne sur les aires d'accueil ;

Face à la question relative au parcours résidentiel des familles en situation de sédentarisation sur des aires d'accueil en principe vouées au voyage ;

Le SMGDV a impulsé un projet de médiation sociale sur les aires d'accueil des gens du voyage en répondant à l'appel à projet du Conseil Régional pour une action pilote sur un dispositif expérimental de médiation sociale. Le développement de la médiation sociale apparaît comme le levier vers une meilleure cohésion, visibilité et répartition des rôles et mission de chacun des intervenants.

L'appel à projet a été retenu par le Conseil Régional, qui financera une action pilote expérimentale d'un an dont le démarrage est prévu en mai 2014.

C) Le partenariat institutionnel et associatif :

Les mairies (élus, services municipaux, Police Municipale, CCAS), LMCU, le Conseil Régional, le Conseil Général (UTPAS, PLES, DT, SPS, ASE, CLIC), la DDCS, la DIRECCTE, l'URIAE, Chantiers Ecole, Pôle Emploi, l'Education Nationale (Inspection Académique, collèges, écoles), France Médiation, la CAF, la CPAM, la Maison de l'emploi, la Mission locale, les établissements de santé, VESTA, AREAS, Préfo, Boîte à mots, AFEV, ASET, CANAL, Des Jardins et des Hommes, SCI, AFEJI, CIDFF, Diminitéatro, des Ateliers Chantiers Insertion et associations locales œuvrant dans les domaines sociaux, éducatifs, de santé, d'insertion socioprofessionnelle.

VI INFORMATIONS DIVERSES

REUNIONS

❖ Réunions du Comité Syndical en 2013 :

- 28 janvier
- 18 mars
- 28 juin et 5 juillet (seconde convocation)
- 23 septembre
- 9 décembre

❖ Réunions du Bureau en 2013 :

- 17 janvier
- 7 mars
- 27 mai (consacrée au renouvellement du marché de gestion)
- 19 juin
- 12 septembre
- 28 novembre

❖ Réunions du Groupe Technique en 2013 :

- 16 janvier
- 20 février
- 10 avril
- 22 mai

❖ Elaboration des Projets socio-éducatifs :

- Comines/Quesnoy : 23 janvier (Mairie de Quesnoy)
- Wattignies : 24 janvier (Mairie de Wattignies)
- Armentières/La Chapelle/Houplines : 8 novembre

❖ Réunions du Comité des Usagers en 2013 :

- 6 février

❖ Réunions diverses en 2013 :

- Rencontre avec M. le Maire de Wattignies sur les difficultés de gestion de l'aire d'accueil : 16 janvier.
- Caravane de l'Emploi : 7 février
- Comité Technique du Schéma Départemental : 11 février.
- Réunion avec M. le Maire de Wavrin sur le projet d'aire d'accueil : 5 mars
- Réunion en Mairie de Tourcoing sur le projet d'aire provisoire : 8 mars
- Réunion sur la préparation des Grands Passages été 2013 : 29 mars

- Réunion avec M. le Maire de Ronchin sur un projet de partenariat avec les Briqueteries du Nord : 5 avril
- Visite de l'aire de Mons par le Comité Technique du Schéma Départemental : 8 avril
- Rencontre avec l'ASNIT pour la préparation des Grands Passages été 2013 : 13 mai
- Visite de l'aire de Quesnoy par des Elus de Mons : 18 mai
- Réunion / animation publiques à Mons sur la future aire d'accueil : 31 mai
- COPIL projet d'aire Roncq/Halluin : 3 juin
- Réunion en Mairie de Seclin sur les difficultés de gestion de l'aire : 6 juin
- Comité Technique Schéma Départemental : 11 juin
- Réunion en Préfecture pour la préparation de la Braderie : 18 juin
- Réunion de la Commission Départementale Consultative : 1^{er} juillet
- Réunions en Préfecture pour la préparation de la Braderie : 21 et 28 août
- Ouverture de l'aire de Mons en Baroeul : 29 août
- Commission d'Appel d'Offres (marché nettoyage) : 12 septembre
- Rencontre avec M. DIDIO, PDG de la Société des Eaux du Nord : 20 septembre
- Préparation du diagnostic social / habitat à Wattrelos : 1^{er} octobre
- Préparation du diagnostic social / habitat à Saint-André : 8 octobre
- Réunion sur la problématique des Grands Passages avec les Maires du SIGAL : 7 novembre
- Séminaire sur la scolarisation : 14 novembre
- Séminaire sur l'insertion professionnelle : 19 novembre
- Commission d'Appel d'Offres (marché de gestion) : 22 novembre
- Réunion du Comité Logement : 17 décembre